

ROYAUME DU MAROC



Guide de la plaisance au Maroc



Octobre 2017



À la jonction des continents, le Maroc vous offre un formidable parcours nautique de 3 500 km de côtes, de la Méditerranée à l'Atlantique. Aujourd'hui, le développement de la plaisance dans notre pays est une réalité conçue pour vous accueillir selon la tradition d'hospitalité marocaine.

Navigateurs du monde entier, soyez les bienvenus dans nos marinas. Elles répondent aux normes internationales et vous pourrez amarrer votre bateau, moteur ou voilier, en toute sécurité, le temps qu'il vous plaira.

Dès votre arrivée, les formalités de douanes et de police seront exécutées dans les meilleurs délais, selon les procédures établies dans ce guide de la plaisance. Soucieux de bien naviguer, vous y trouverez un rappel de la réglementation locale et internationale, des consignes de sécurité et des équipements exigés à bord.

Vous découvrirez également les engagements du Royaume en matière de protection de l'environnement ainsi que la liste des zones Ramsar à respecter au long des côtes.

La présentation des marinas et des principaux clubs nautiques en activité dans les ports du Maroc s'accompagne d'un volet historique et de découvertes touristiques à faire aux escales. Enfin, un glossaire des termes propres à la plaisance, accompagné de données océanographiques, est répertorié en annexes avec les contacts utiles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce "Guide de la plaisance au Maroc, édition octobre 2017", réalisé sous la Direction du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, en collaboration avec la Direction des Douanes et la Direction des Renseignements Généraux, et en partenariat avec l'Association des Ports de Plaisance Marocains ainsi que les organismes chargés du tourisme. **!**

Le Maroc, mer d'accueil !





Sommaire



6	Réglementation <i>internationale et nationale.</i>
8	Equipement et sécurité
18	Protection de l'environnement <i>et zones Ramsar.</i>
23	Procédures douanières
28	Police maritime des frontières
31	Les marinas du Maroc <i>Méditerranée et Atlantique.</i>
50	Annexes <i>Glossaire, contexte océanographique, contacts utiles...</i>

L'édition 2017 de ce guide présente les caractéristiques nautiques et les services des marinas de Saïdia, Marchica Atalayoun, Al Hoceima, M'Diq, Marina Smir, Marina Kabila, Tanja marina Bay international, Marina Bouregreg et Marina Agadir, prêtes à vous accueillir dans les meilleures conditions de confort et de sécurité, ainsi que les principaux clubs nautiques en activité dans les ports du Maroc.

De nouvelles marinas et ports de plaisance sont en cours de construction. Vous pouvez d'ores et déjà accoster à Ras El Mâ (Cap de l'eau) sur la Méditerranée, ou à El Jadida en Atlantique et bientôt, à l'extension de la marina de Rabat-Salé ou à Casa Marina.



La réglementation internationale

Depuis sa création en 1948, l'Organisation Mondiale Maritime (OMI) a adopté des centaines de conventions, codes et résolutions, consacrés à la navigation maritime. Néanmoins la majorité de cette réglementation est destinée aux navires de commerce.

En effet, la réglementation internationale s'applique uniquement aux navires de plaisance qui :

- effectuent des voyages internationaux ;
- transportent des passagers (≥12PAX) à titre commercial ;
- ont un jaugeage brut ≥ 500 UMS.

Toutefois, chaque pays conserve le droit d'adopter une réglementation propre, ou d'étendre la portée des règlements internationaux pour les autres navires effectuant des voyages nationaux.

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux codes et conventions en vigueur au niveau international :



Référence	Objet
Convention de Montego Bay	Le droit de la mer
Convention LC	Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets
Convention MARPOL	Prévention de la pollution par les navires
Convention COLREG / RIPAM	Règlement international pour prévenir les abordages en mer
Convention SAR	Recherche et sauvetage maritimes
Convention SOLAS 1	Sauvegarde de la vie humaine en mer
Code ISM	Code international de gestion de la sécurité
Code ISPS	Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires
Convention Load Line	Convention internationale sur les lignes de charge
Convention STCW	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille

La réglementation nationale

Le secteur maritime est régi par un arsenal juridique comprenant un nombre important de textes législatifs et réglementaires notamment :

- Dahir du 31 mars 1919 (BO du 26/5/1919) formant le code de commerce maritime ;
- Dahir n° 1-59-043 du 28 avril 1961 (BO n° 2533 du 12/5/1961) relatif à la police des ports maritimes de commerce ;
- Dahir n° 1-73-281 du 02 janvier 1974 (BO n° 3196 du 30/1/1974) portant publication de la convention et du statut sur le régime international des ports maritimes ;
- Dahir n° 1-05-146 du 23 novembre 2005 (BO n° 5378 du 15/12/2005) portant promulgation de la loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société d'exploitation des ports.

L'essor considérable qu'a connu la navigation de plaisance ces dernières années sur l'ensemble du littoral du Royaume exige l'adaptation de la réglementation nationale et la mise en place d'un arsenal juridique dédié.

En effet, un projet de loi fixant les règles de la navigation de plaisance est actuellement examiné par les services compétents. Aujourd'hui, cette activité est régie par la circulaire du premier Ministre relative à la navigation des engins nautiques de plaisance (04 février 2005), dont les principales dispositions sont citées dans l'encadré ci-contre.

Circulaire du Premier Ministre n° 00268 datée du 4 février 2005, relative à la navigation de plaisance

- **Obligations des plaisanciers :**
 1. immatriculation de son unité de plaisance avant utilisation ;
 2. veiller à ce que son unité porte les marques extérieures d'identification ;
 3. souscrire une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance agréée ;
 4. s'assurer que son unité est en bon état de navigabilité et de sa régularité par rapport à l'obligation de visite technique.

- **Règles de sécurité de la navigation pour les navires de moins 100 tonnes :**

Il est interdit aux navires de plaisance de naviguer :

1. à moins de 500 mètres de plates-formes pétrolières, des madragues et des autres engins de pêche fixes ;
2. en dehors d'une zone comprise entre 200 mètres et 6 milles nautiques par rapport à un abri ;
3. au-delà de 6 milles nautiques pour les navires de plaisance qui n'auront pas été affectés pour cette catégorie de navigation après examen par une commission locale de sécurité.

Dispositif de séparation de trafic dans le détroit de Gibraltar :

Le Dispositif de séparation de trafic (D.S.T) dans le détroit de Gibraltar est approuvé et mis en place par l'Organisation Maritime Internationale, destiné à réduire les risques d'abordage dans cette zone en raison de la densité du trafic maritime dans les 2 sens. Un D.S.T. comprend au minimum 2 voies (ou couloirs) de circulation à sens unique séparées par une Zone de Séparation plus ou moins large. Un plaisancier peut naviguer dans un D.S.T à condition de respecter les règles de circulation édictées dans le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en Mer (RIPAM, règle 10) :

- Si les navires sont de moins de 20 mètres ou à voile, ils ne doivent pas gêner le passage des navires à propulsion mécanique qui suivent une voie de circulation. Un voilier y perd donc sa priorité sur un navire à propulsion mécanique ;
- Si l'on doit couper une voie de circulation, faire un cap perpendiculaire à la direction générale du trafic ;
- Si la route du plaisancier passe près d'un D.S.T, s'en écarter aussi largement que possible ;
- Si on navigue près des extrémités d'un D.S.T, assurer une vigilance particulière. C'est en effet là que les grands navires sortant du D.S.T. peuvent avoir à changer de route.

Équipement et sécurité

Ce chapitre définit les dispositions en matière de sécurité applicables aux navires de plaisance à usage personnel ou de formation, d'une longueur de coque inférieure à 24 m.

Les règles de sécurité des navires de plaisance imposent la présence à bord d'un matériel spécifique selon la distance d'un abri à laquelle le bateau navigue. Certains matériels de secours doivent donc être à bord du navire.

Principales règles de sécurité à respecter

- Vérifiez que le matériel de sécurité à bord est en bon état ;
- Les brassières de sauvetage doivent être égales au nombre de personnes embarquées, et, à défaut d'être portées, rangées prêtes à l'emploi dans un endroit facilement accessible et non cadenassé ;
- Avertissez l'autorité portuaire dans les ports de votre parcours et de l'heure prévue de votre arrivée. Informez-les de votre retour au port ou de vos changements d'itinéraire ;
- Faites le plein en carburant ;
- Faites un briefing sécurité à vos passagers. Informez-les sur les réflexes à avoir en cas de problème : arrêter les moteurs, mouiller l'ancre et appeler les secours ;

- Portez votre équipement individuel de flottabilité (EIF) et faites-le porter à vos enfants ;
- Ne vous aventurez pas dans les passes si vous ne les connaissez pas ;
- Soyez courtois vis-à-vis des autres usagers et faites preuve de solidarité ;
- Ne pas venir en aide à une personne en difficulté est une faute condamnable pénalement.

Zones de navigation

- **Basique** : jusqu'à 2 milles nautiques d'un abri* ;
- **Côtier** : jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri* ;
- **Semi-hauturier** : entre 6 et 60 milles nautiques d'un abri* ;
- **Hauturier** : au-delà de 60 milles nautiques d'un abri*.

* Abri : tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité.

Équipement de sécurité recommandé

Selon la réglementation nationale (Article 5 du Dahir N° 13, Septembre 1952), il est obligatoire d'être muni d'une installation radiotélégraphique pour :

- les navires de plaisance d'une jauge brute supérieure ou égale à 1 600 tonneaux ;
- les navires de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux, sur décision de la Direction de la Marine Marchande pour des raisons de sécurité.

Peuvent être dispensés par la Direction de la Marine Marchande les navires se déplaçant uniquement à l'intérieur des rades ou dans des eaux abritées ou ne s'éloignant pas à plus de 5 milles de leur port de départ.

Les équipements de sécurité recommandés selon les zones de navigation sont précisés sur le tableau ci-après. La liste de ces équipements est sensiblement la même que celle adoptées par la majorité des pays de la région.

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité	X	X	X	X
Dispositif lumineux	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (indiqués dans le manuel du propriétaire)	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse légère < 250 kgs)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		X	X	X
3 feux rouges à main		X	X	X
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		X	X	X
Cartes marines officielles		X	X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		X	X	X
Description du système de balisage		X	X	X
3 fusées à parachute et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			X	X
Radeau de survie			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X
Trousse de secours			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHS fixe			X	X
VHS portative				X

Source : Réglementation française - Division 240 - Version décembre 2014

Signalisation maritime

Quel que soit le type de bateau, naviguer en mer, de jour comme de nuit, exige de respecter le système de balisage établi par l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) à laquelle adhère le Maroc depuis 1937 (voir définition sur encadré ci-contre). Bien que les codes couleurs soient inversés en zone A ou B, les formes, les feux et les marques sonores guident les navigateurs en toutes conditions météorologiques. Bien les connaître évite toute collision dommageable pour les vies humaines, les embarcations et la pollution marine.

A travers la Convention internationale pour la Sauvegarde de la vie humaine en mer, notamment les dispositions du chapitre V consacré aux aspects sécuritaires en mer, le Maroc, en tant qu'Etat contractant, est engagé à veiller à :

- la fourniture, dans la mesure où il le juge possible et nécessaire, de toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risque.
- le respect des recommandations et directives internationales en matière d'aide à la navigation.
- la diffusion de l'information nautique.



En référence aux règles du système de balisage maritime adoptées par l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM), on définit la signalisation maritime comme : l'ensemble des dispositifs d'aide à la navigation maritime établis le long des façades maritimes pour marquer les routes des marins en leur permettant de choisir le chemin le plus sûr et le moins dur, de jour comme de nuit et quels que soient l'état de la mer ou les conditions météorologiques. Parmi ces dispositifs, on distingue les balises, telles que les feux et les signaux sonores permettant la localisation, la nuit et par temps couvert.

Le système de balisage

Le système de balisage de l'AISM est un ensemble unique de règles s'appliquant à toutes les marques fixes et flottantes, autres que les phares, feux à secteurs, feux et marques d'alignement, bateaux feux et bouées géantes.

En effet, le Maroc a mis en place un programme ambitieux en matière de sécurité de la navigation, selon la réglementation technique de l'AISM, à travers l'élaboration du schéma directeur de signalisation maritime, l'évaluation des plans de balisage des ports, et l'amélioration de la diffusion de l'information nautique.

Règle 13 du chapitre V de SOLAS : mise en place et fonctionnement des aides à la navigation

- 1 - Chaque Gouvernement contractant s'engage à fournir, dans la mesure où il le juge possible et nécessaire, soit individuellement, soit en coopération avec d'autres Gouvernements contractants, toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risque.
- 2 - Par souci d'uniformité, les Gouvernements contractants s'engagent à tenir compte des recommandations et directives internationales* lorsqu'ils mettent en place des aides à la navigation. * Il convient de se reporter aux recommandations et directives appropriées de l'AISM et à la circulaire SN/Circ.107 – Système de balisage maritime.
- 3 - Les Gouvernements contractants s'engagent à prendre des dispositions pour que les renseignements relatifs aux aides à la navigation soient portés à la connaissance de tous les intéressés. Les modifications des émissions des systèmes de localisation qui seraient susceptibles de nuire au fonctionnement des récepteurs installés à bord des navires doivent être évitées dans toute la mesure du possible et ne doivent être effectuées qu'après que des avis ont été publiés en temps opportun et de manière appropriée.

Les caractéristiques des feux de balisage

Les portées

- **lumineuse** : la plus grande distance à laquelle un feu peut être vu en fonction seulement de son intensité lumineuse et de la visibilité météorologique ;
- **nominale** : la portée lumineuse d'un feu dans une atmosphère homogène par une visibilité météorologique de 10 milles marins ;
- **géographique** : la plus grande distance à laquelle un feu peut être vu en fonction de la courbure de la terre et des hauteurs de la source lumineuse et de l'observateur.



Les caractères

- **éclats** : périodes de lumière nettement plus courtes que les périodes d'obscurité ;
- **occultations** : périodes de lumière nettement plus longues que les périodes d'obscurité ;
- **isophase** : apparitions égales et successives de lumière et d'obscurité ;
- **scintillant** : alternances très rapides de lumière et d'obscurité ;
- **période** : l'intervalle de temps compris entre les commencements du même aspect dans deux cycles successifs d'un feu rythmé.



Les caractéristiques des feux de balisage des principaux ports de plaisance

Marinas	N° SHOM	Type ESM	Localisation	Coordonnées géographiques		Caractéristiques
				Longitude N	Latitude W	
Saldia	5864-6011	Feu vert tribord	Digue extrémité Ouest	2°17,60'W	35°07,02'N	EG, 8m, 4Mn
Saldia	58-6011	Feu rouge bâbord	Digue Est	2°17,70'W	35°06,97'N	FR, 8m, 4Mn
Alatayoun	-	Feu vert tribord	Extrémité digue Ouest de la passe - côté mer	2°51,48'W	35°12,68'N	-
Alatayoun	-	Feu rouge bâbord	Extrémité digue Est de la passe - côté mer	2°51,27'W	35°12,63'N	-
Alatayoun	-	Feu vert tribord	Extrémité digue Ouest de la passe - côté lagune	2°51,89'W	35°12,05'N	-
Alatayoun	-	Feu rouge bâbord	Extrémité digue Est de la passe - côté lagune	2°51,72'W	35°11,95'N	-
M'Diq	-	Feu rouge bâbord	Passé extérieure	005°18,80'W	35°41,10'N	ER
M'Diq	-	Feu vert tribord	Passé extérieure	005°18,85'W	35°41,05'N	F G
M'Diq	72330 E.6825.2	Feu rouge bâbord	Passé intérieure	005°18,72'W	35°41,01'N	Q, W, 12m, 13Mn
M'Diq	72350 E.6828	Feu vert tribord	Passé intérieure	005°18,78'W	35°40,98'N	-
M'Diq	72310 E.6825	Feu de guidage	Fond de darse	005°18,64'W	35°40,87'N	-
Kabila	-	Feu blanc	Jetée Nord à l'entrée du port	5°20,036'W	35°43,27'N	Fl, W, 6s
Kabila	-	Feu rouge bâbord	Epi de la jetée Nord à l'entrée du port	5°20,055'W	35°43,21'N	Fl(2), R, 6s
Kabila	-	Feu vert tribord	Jetée Nord-Ouest	5°20,096'W	35°43,23'N	Fl(2), G, 6s
Smir	72290 E.6830.5	Feu rouge bâbord	Contre-digue - Extrémité	005°20,4'W	35°45,1'N	Iso, R, 4s, 7m, 4Mn
Smir	72270 E.6830	Feu rouge bâbord	Digue Est - Extrémité	005°20,3'W	35°45,1'N	Iso, G, 4s, 11m, 4Mn
Tanger	-	Feu vert tribord	Jetée principale Est de Tanger Marina Bay	005°47,01'W	35°47,01'N	Fl(3) G 10s, 12m, 6Mn
Tanger	-	Feu rouge bâbord	Jetée Ouest de Tanger Marina Bay.	005°47,78'W	35°47,01'N	Fl(3) R 10 s, 11m, 6Mn
Tanger	-	Bouée marque spéciale jaune	Bouée conduite d'eaux usées	5°48,37'W	35°48,6'N	Fl, Y, 5s
Tanger	-	Bouée d'épave marquant danger isolé	Bouée d'épave	05°47,00'W	35°47,6'N	Fl(2)W, 10s
Tanger	-	Bouée cardinale Nord	-	05°45,62'W	35°49,67'N	VQ, W
Bouregreg	6145-7551	Feu rouge bâbord	Jetée Nord	06°50,29'W	34°02,37'N	Q(1), 2s, 5m, 6Mn
Bouregreg	6145-7551	Feu vert tribord	Jetée Sud	06°50,40'W	34°02,25'N	Fl(1), 2s, 5m, 6Mn
Bouregreg	6145-7551	Feu rouge	Feu sur pieux en extrémité de diguettes	06°50,17'W	34°02,12'N	Fl(1), 4s, 5m, 4Mn
Bouregreg	6145-7551	Feu vert	Feu sur pieux en extrémité de diguettes	06°50,18'W	34°02,18'N	Fl(1), 4s, 5m, 4Mn
Bouregreg	6145-7551	Feu rouge bâbord	Entrée Marina	06°49,32'W	34°01,70'N	Iso 2s, 2m, 4Mn
Bouregreg	6145-7551	Feu vert tribord	Entrée Marina	06°49,27'W	34°01,70'N	Iso 2s, 2m, 4Mn
Agadir	20100 D.2611	Feu rouge bâbord	Grand bassin - Grande jetée - Extrémité	009°38,0'W	30°25,0'N	Oc(2)R, 6s, 8m, 8Mn
Agadir	20120 D.2612	Feu vert tribord	Grand bassin - Jetée Sud-Est - Extrémité	009°37,8'W	30°25,1'N	Fl(2)G, 6s, 5m, 4Mn

Les règles de balisage

Ces règles divisent le monde en deux régions :

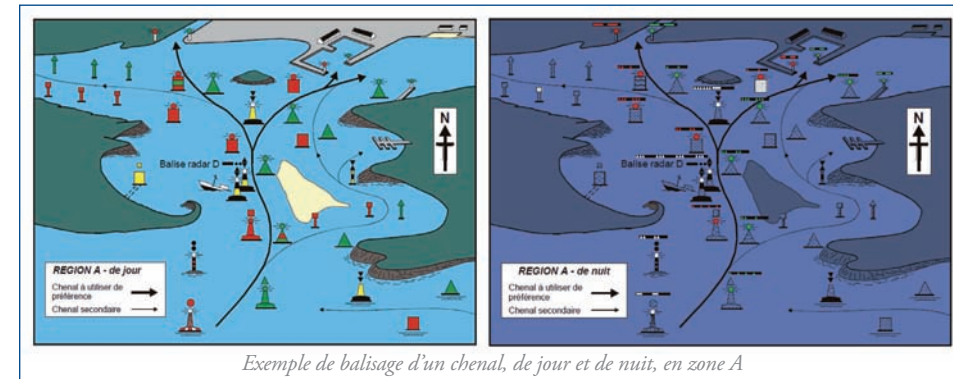
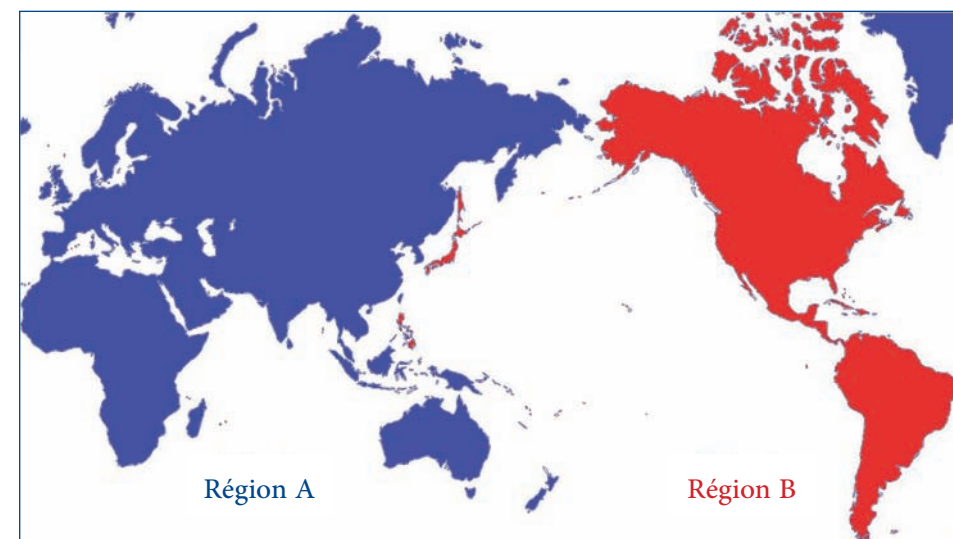
La région A

Elle regroupe l'ensemble des pays qui ont adopté comme couleurs de surface et feux des marques latérales **le vert à tribord** (à droite en français, ou "starboard" en anglais, voir le glossaire en annexes), et **le rouge à bâbord** (gauche en français et "port" en anglais). La région A comprend tous les pays d'Europe, d'Afrique (et donc le Maroc), la majorité des pays asiatiques et l'Australie.

La région B

Elle comprend les pays du continent américain, le Japon, la Corée du Nord et du Sud et les Philippines. Dans ce groupe, les couleurs de balisage sont inversées vis-à-vis du système A : **vert à bâbord** et **rouge à tribord**.

Excepté ces codes couleurs, les règles sont les mêmes pour les deux régions.



Exemple de balisage d'un chenal, de jour et de nuit, en zone A

Pour être en phase avec la navigation en Méditerranée et sur la côte Atlantique du Maroc, les exemples choisis dans ce guide se basent sur la réglementation en région A.

Les marques de balisage

Les marques latérales

Les marques latérales sont disposées en fonction d'un sens conventionnel qui peut être :

- le sens général que suit le navire venant de la haute mer lorsqu'il s'approche d'un port, d'une rivière, d'un estuaire ou d'une autre voie d'eau ;
- les sens définis par les autorités locales ou nationales compétentes, après consultation

des administrations ou pays voisins. En principe, ce sens doit suivre les contours des continents dans le sens des aiguilles d'une montre.

Au cas où le marin aurait un doute, les services hydrographiques sont invités à porter sur la carte le symbole accepté au niveau international pour représenter le sens de balisage.



Marques bâbord : voyant cylindrique, couleur rouge, feu rouge, rythme quelconque.
À laisser à bâbord en venant du large.



Marques tribord : voyant conique, couleur verte, feu vert, rythme quelconque.
À laisser à tribord en venant du large.

Les marques cardinales



Cardinale Nord >>> passer au Nord

couleur : noir-jaune ;

voyant : 2 cônes noirs, pointes en haut ;

feu : scintillant blanc continu.



Cardinale Est >>> passer à l'Est

couleur : noir-jaune ;

voyant : 2 cônes noirs, pointes opposées ;

feu : blanc, trois éclats groupés.



Cardinale Sud >>> passer au Sud

couleur : noir-jaune ; voyant : 2 cônes noirs,

pointes en bas ; feu : blancs, 6 éclats groupés

suivis d'un éclat long.



Cardinale Ouest >>> passer à l'Ouest

couleur : noir-jaune ; voyant : 2 cônes noirs,

pointes jointes ; feu : blanc, neuf éclats groupés.

En fonction de l'écueil qu'il faut éviter, les balises indiquent la route à prendre : au Nord (North = N), au Sud (South = S), à l'Est (East = E) et à l'Ouest (West = W).

Elles se distinguent par la forme des marques juchées à leur sommet, par la position des bandes noires sur jaunes et, la nuit ou par temps couvert, par les feux spécifiques.

Les marques cardinales sont particulièrement utiles pour le balisage de danger en mer ou d'obstacles dangereux de grande taille, tels que banc de sable, rocher, épave...

Elles sont aussi très utiles pour baliser la route à suivre dans les zones où le sens de balisage ne peut être aisément défini. Le navigateur peut se fier à leurs caractéristiques.

● Feu de la balise Nord :

scintillement continu rapide ou continu ;

● Feu de la balise Est :

3 scintillements ;

● Feu de la balise Sud :

6 scintillements suivis d'un éclat long ;

● Feu de la balise Ouest :

9 scintillements.

Utilisation des cardinales dans les chenaux

L'utilisation de marques cardinales est également recommandée dans les chenaux balisés par des marques latérales. De cette façon, elles peuvent :

- marquer un point où des chenaux se divisent ou se rejoignent ;
- rompre la série des feux ou des couleurs de surface rouge et vert ;
- offrir au marin, de nuit, un feu blanc grâce auquel il peut vérifier sa position à grande vitesse ;
- offrir au marin, de jour, une forme distinctive différente.

La marque de danger isolé

La marque de danger isolé n'est utilisée que pour indiquer un danger de taille réduite et entièrement entouré d'eau saine.

● **Position** : il est donc important que cette marque soit placée sur le danger qu'elle balise ou au-dessus de lui.

Dans le cas d'une bouée, ceci signifie que le mouillage se situe sur ou à proximité du danger à éviter.

● **Forme** : il convient, partout où cela est possible, que la marque de danger isolé ait la forme d'une charpente ou d'un espar, pour faciliter son identification. Cependant, dans quelques cas, il peut être nécessaire d'utiliser d'autres formes.



forme : quelconque ; couleur : rouge-noir ; voyant : 2 boules noires ; feu : blanc, 2 éclats groupés.

Pour baliser des dangers de grande étendue, il est plus sûr d'utiliser une ou plusieurs marques cardinales ou latérales.

La marque de danger isolé, avec son voyant double et son feu blanc à éclats groupés, est apparentée au groupe des marques cardinales.

Les marques d'eau saine

Comme leur nom l'indique, ces marques sont utilisées pour indiquer des eaux saines, telle une zone d'amerrissage ou le milieu d'un chenal.



forme : quelconque ; couleur : rouge-blanc ; voyant : une boule rouge ; feu : blanc, isophasé à occultations à un éclat toutes les 10 secondes.

Les marques spéciales

Les marques spéciales n'ont pas pour objectif principal d'aider le navigateur à déterminer sa position.

Leur couleur de surface est toujours jaune et leur feu, si elles en possèdent un, est jaune.

● **Caractères des feux** : Pour éviter toute confusion entre feux jaunes et feux blancs en cas de mauvaise visibilité, les caractères utilisés sont différents des caractères de feux prévus pour les marques cardinales, de danger isolé ou d'eaux saines.

● **Forme** : la forme des marques spéciales n'est pas imposée. Mais si l'on utilise une forme de marque latérale, il faut s'assurer qu'elle correspond à la position de la marque par rapport au chenal et au sens de balisage.



Exemple de marque spéciale : une bouée dédiée au relevé de données océanographiques peut être en train de recueillir des données météorologiques et scientifiques.



Autre exemple de marque spéciale : une bouée d'avertissement peut baliser des dangers particuliers comme des zones de tir, des pipelines sous-marins, des zones de régates, des bases d'hydravions ou des zones où il n'existe aucun chenal.

Les bouées spéciales



Une bouée de renseignements : présente à l'intérieur du carré orange des noms d'emplacements, des ports de plaisance...



Une bouée de contrôle : indique des limites de vitesse, des restrictions de sillage...



Une bouée d'endroit interdit : signale une zone interdite aux embarcations.



Une bouée de plongée : signale une zone ou des activités de plongée.

Reconnaître les marques de jour

Le système de balisage international stipule que la signification d'une marque dépend au moins d'une des caractéristiques de couleur, forme ou voyants.

Bien qu'elles diffèrent visuellement, elles sont toutes d'égale importance.

● Couleurs

Les couleurs de surface ont deux objectifs ;

- rendre évidente une bouée ou une marque ;
- transmettre un message simple concernant la navigation ou des informations.

● Formes

- forme conique : marque de tribord ;
- forme cylindrique : marque de bâbord ;
- forme sphérique : marque d'eaux saines.

● Voyants

- 2 cônes pour les marques cardinales ;
- 1 seul cône pour les marques de tribord ;
- 1 seul cylindre pour les marques de bâbord ;
- 2 sphères pour les marques de danger isolé ;
- 1 sphère pour les marques d'eaux saines ;
- voyant en forme de X pour les marques spéciales.

Protection

de l'Environnement et zones Ramsar

Conformément à ses engagements, ratifiés par les conventions internationales (CBD, Ramsar, Cites et CMS), le Maroc entend développer la plaisance dans le respect de la biodiversité et la protection des espèces menacées au long des 3 500 km du littoral. Une étude de la diversité exceptionnelle de la faune et de la flore, et l'identification des Sites d'Intérêt Biologiques et Ecologiques (SIBE), ont permis d'établir un plan directeur des aires protégées. A leurs confins, les navigateurs pourront admirer l'envol de certains spécimens uniques ou les rarissimes phoques moines au Cap des Trois Fourches.



Envol de flamants roses - lagune de Oualidia - également présents à Nador et Dakhla et dans les autres zones Ramsar.

Les côtes marocaines présentent des étendues considérables de zones humides (lagunes, baies fermées, plages, falaises hautes, îlots et platiers rocheux), ainsi que 20 grands estuaires et plus de 100 lacs ou bassins artificiels de barrages.

En outre, le réseau fluvial (sources, torrents de montagne, rivières de plaines, ruisseaux temporaires) est inégal sur le bassin méditerranéen. Il en résulte une variété remarquable des écosystèmes.

Les baies

Au sud du pays, la baie de Dakhla est une zone d'intérêt écologique majeure, marquée par la présence du **Dauphin à bosse de l'Atlantique**, de dizaines de milliers de limicoles (petits échassiers), de laridés (mouettes, sternes, guifettes...) et de flamants roses.

Les falaises

- en Méditerranée, dans le Parc National d'Al Hoceima, la reproduction du **Buzard pêcheur** engendre la moitié des individus connus sur la planète. Le littoral est également fréquenté par 100 à 150 individus de **Phoques moines**, soit la moitié de la population mondiale. Ils sont inscrits sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1966, et considérés parmi les 12 espèces animales les plus menacées. On peut les observer à la base des falaises et des grottes sous-marines du Cap des Trois Fourches.
- sur la façade atlantique, à 10 km de Salé, les falaises de Sidi Moussa hébergent le **Faucon d'Eléonore** pendant sa période de reproduction. Il s'agit d'un site continental unique au monde. Plus au sud, les falaises de l'embouchure de l'oued Massa abritent l'unique population d'**Ibis chauves** au monde.



Phanérogames marines, *Marchica de Nador*, également présentes en nombre dans la baie de Dakhla - photo Jalal Lika.



Les lagunes

Les quatre lagunes marocaines présentent un intérêt international en termes de diversité des biotopes, de formes biologiques, de richesse spécifique et de productivité.

- la lagune de Nador héberge en hiver 1 000 à 1 500 Anatidés (Tadornes de Belon, Grèbe huppée, Flamant rose et Harrie huppé). L'**Avocette** y niche également et le **Goéland d'Audouin** vient s'y nourrir. On y trouve aussi le plus important gisement de **Pinna nobilis** (Grande nacre). Enfin, les fonds tapissés de phanérogames ont justifié l'installation d'une ferme aquacole dédiée à l'élevage de mollusques, crevettes et poissons.
- la lagune de Moulay Bousselham, ou Merja Zerga, classée réserve biologique permanente en 1978, est inscrite sur la liste Ramsar depuis 1980. En période hivernale, elle abrite 30 000 Avonidés, 100 000 Limicoles, 30 000 Foulques et 1000 Flamants roses.
- les lagunes de Sidi Moussa et Oualidia. Au 3^{ème} rang des sites de migration, on y trouve deux espèces d'algues, du genre fucus.
- la lagune de Khnifiss, inscrite à la liste Ramsar en 1980, favorise la reproduction du **Goéland railleur**.

Les embouchures d'oueds remarquables

- l'embouchure de l'oued Moulouya, proche de Saïdia, sur la Méditerranée, voit nidifier plus de 100 espèces, dont notamment la **Poule sultane** et la **Sarcelle marbrée**.

Mais, vu la diminution de surface des marais, il est urgent d'instaurer une protection.

- l'embouchure de l'oued Tahadart, entre Tanger et Asilah, accueille une multitude d'oiseaux en hiver, en particulier la **Grande Outarde**.
- l'embouchure de l'oued Loukkos, à Larache, est le seul site africain connu pour la reproduction du **Bruant des roseaux**, de la **Lusciniolle** et de la **Poule sultane**.
- l'embouchure de l'oued Massa, plus au sud, est également un haut lieu de reproduction.
- l'embouchure de l'oued Dra, en zone saharienne, est remarquable pour la beauté du paysage et la diversité biologique.
- les embouchures des oueds Chebeïka, Laaguig, Amma Fatma et El Ouar recèlent des cortèges floristiques et faunistiques remarquables en zone désertique.

Stratégie pour les Aires Protégées et vision 2020

Depuis les années 90, le Maroc a fait du développement durable et des Aires Protégées un véritable projet de société qui se traduit par l'élaboration de la **Stratégie Nationale de Développement Durable** (SNDD). Sous son impulsion, la "vision 2020" a défini un axe stratégique qui inclue :

- le reclassement des 10 Parcs Nationaux ;
- la création de 11 nouvelles Aires Protégées au niveau des SIBES et leur mise en réseau régional en soutenant le développement de Réserves de Biosphères.

Amis plaisanciers, découvrez les richesses de cet environnement maritime exceptionnel, en respectant les consignes émises par la charte internationale des Aires Protégées.



Phare des 3 Fourches qui domine la zone Ramsar de 5 000 hectares.

Les aires marines protégées et zones Ramsar

Une convention internationale du nom de Ramsar (de la ville iranienne où a été tenue la première édition de la convention en 1971) compte 133 pays contractants dont le Maroc. Dans cette optique, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) intensifie les mesures de protection de ces précieux écosystèmes.

La richesse des zones humides

Selon la convention de Ramsar : “Les zones humides sont des étendues naturelles où l’eau joue un rôle dominant pendant au moins une partie de l’année. Les marais, marécages, ruisseaux, rivières, lacs, mares, prairies humides, estuaires, vasières et même certaines étendues peu profondes de la mer, s’inscrivent dans cette définition.”

Or, trop souvent asséchées sous l’effet du surpâturage, de la pollution et de l’urbanisation extensive, on oublie que les zones humides ont des écosystèmes précieux et que leur équilibre est une affaire de survie pour l’homme :

- Elles font partie du cycle de l’eau, retenant les eaux et crues, protégeant les nappes phréatiques et améliorant la qualité des eaux en agissant comme un filtre épurateur.

- Elles constituent le milieu de vie, de passage et de reproduction de quantités d’espèces en tout genre (oiseaux migrateurs, poissons, insectes, végétaux...). La survie de certaines espèces d’oiseaux menacées d’extinction est étroitement liée à leurs passages par les zones humides. Au Maroc on dénombre quelques 300 zones humides, dont la plupart ne sont pas encore classées Ramsar. Cependant, à ce jour, 24 sites en font partie.

En navigant au long des côtes marocaines, du nord méditerranéen au sud saharien, vous serez notamment aux bords des sites classés de : l’Embouchure de la Moulouya (3 000 ha), qui jouxte la marina de Saïdia ; du Cap des trois Fourches (5 000 ha), à l’approche de la marina d’Atalayoun ; du Complexe du bas Loukkos (3 600 ha), près de Larache ; de l’Archipel et des dunes d’Essaouira (4 000 ha) ou de la Baie de Dakhla (40 000 ha).

A l’évidence, il est strictement interdit de naviguer à l’intérieur de ces aires protégées. En mer, veillez à ne pas détruire la flore sous-marine, dont les superbes gorgones rouges. En revanche, prenez le temps de surprendre les nombreux oiseaux migrateurs. 🐦



Gorgone rouge (*paramuricea clavata*) menacée à proximité de Tanger - photo du Centre d’océanologie de Marseille.

La richesse lagunaire de la Marchica devient ludique

Deuxième lagune du bassin méditerranéen, la Marchica a fait place nette. En moins d’un an, le nettoyage de ses berges et la dépollution de ses eaux ont permis le lancement des travaux d’un magnifique parc ornithologique, dont le coût est estimé à 70 millions de dirhams. Des milliers de visiteurs sont attendus pour observer dans leur milieu naturel les multiples espèces d’oiseaux, indigènes et migrants.



En haut : les anciens bassins de lagunage des eaux usées de Nador, en dessous : bassins dépollués, photo Jalal Lika.

Octobre 2011 : SM le roi Mohammed VI lance les travaux de réalisation d’un parc ornithologique conçu sur les anciens bassins de lagunage des eaux usées de Nador. Ce jour-là, les couleurs chamarrées des eaux nouvellement traitées offraient un spectacle impensable deux ans auparavant. Il faut dire que les travaux sont allés bon train, sous la direction de l’agence Marchica Med et soutenus par l’ensemble des autorités concernées. Le résultat est à la hauteur des ambitions de la phase suivante.

L’élaboration du projet est conçue en partenariat avec le parc du Marquenterre. Situé en baie de Somme, dans le Nord de la France, il est une référence mondiale. Entre la Sibérie et l’Afrique du Nord-Ouest, la baie de Somme est une halte de migration pour des milliers d’oiseaux que les visiteurs retrouveront régulièrement sur les rives de la Marchica.

Le plus grand parc ornithologique du sud méditerranéen.

Ainsi, le parc de Nador s’inscrit dans le réseau scientifique des grands parcs naturels. Enfin, dernier volet de ce chantier pilote, l’emploi : des agents responsables de l’entretien des espaces verts, des chemins et des postes d’observation, et des guides ornithologiques seront au service des 150 000 visiteurs attendus chaque année. 🐦



Maquette des 74 hectares du futur parc ornithologique.

La fondation Mohammed VI pour l'environnement a réalisé un guide « Labellisation des ports de plaisance et marinas » qui présente les critères pour obtenir le label Pavillon Bleu pour les marinas et ports de plaisance. Ci-dessous des extraits du guide.



La plupart de ces critères sont impératifs ; certains sont des critères guides. Tous les critères impératifs doivent être satisfaits pour prétendre à la labellisation et il est préférable que les critères guides soient également satisfaits.

Les critères décrits dans le présent guide sont des critères *minima*. Le développement du programme d'un pays à l'autre peut aboutir à des critères plus exigeants.

Règle 5 : Le Pavillon Bleu individuel est proposé dans le port de plaisance aux propriétaires de bateau qui en respectent les critères

Les propriétaires de bateau qui font la démarche volontaire de se conformer à la charte Pavillon Bleu individuel peuvent recevoir (ou acheter selon les cas) un mini Pavillon Bleu à hisser sur leur bateau. Les bateaux enregistrés tant au Maroc qu'à l'étranger peuvent y prétendre.

Engagements du propriétaire de bateau :

En tant que plaisancier sensible au respect de l'environnement, il s'engage à :

- ne rejeter à l'eau (mers/eaux intérieures) aucun déchet (eaux de toilettes, huiles, peintures, piles...), que ce soit au port ou en cours de navigation, mais les trier correctement et les évacuer dans les endroits spécifiquement réservés à leur collecte ;
- utiliser des produits respectueux de l'environnement en matière de peinture, détergents et agents antifouling ;

- respecter la législation en matière de pêche ;
- respecter les espèces animales (particulièrement en période de reproduction) et végétales ;
- préserver les espaces naturels protégés ;
- être prudent lors de la manipulation des ancres, de manière à créer le moins de dommage possible aux fonds ;
- éviter de perturber les activités de pêche à la ligne ;
- appliquer la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- encourager d'autres plaisanciers à développer des actions de respect de l'environnement.

Outre la signature, le nom et les adresses e-mail et postale du signataire, la charte comprendra les coordonnées du coordinateur national du programme (Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement). Une liste de tous les bénéficiaires du Pavillon Bleu individuel sera tenue par la Fondation.

La charte sera disponible auprès de la capitainerie du port, ou dans tout autre endroit plus approprié, et la possibilité de recevoir le Pavillon Bleu individuel sera annoncée sur le panneau d'information.

La charte sera signée en deux exemplaires, un pour le propriétaire du bateau, l'autre étant envoyée à la Fondation. Le drapeau sera reçu immédiatement à la signature de la charte.

Procédures douanières



Vous êtes résident à l'étranger et vous souhaitez vous rendre au Maroc pour un séjour touristique à bord d'un bateau de plaisance. Vous pouvez bénéficier du régime de l'admission temporaire.

1/ Qu'est-ce que le régime de l'admission temporaire ?

Ce régime vous permet d'utiliser votre bateau de plaisance dans les eaux territoriales, en suspension des droits et taxes, pendant une période de **six mois par année civile** à compter de la date d'importation.

Ce délai est fixé à **dix-huit (18) mois** pour lesdits moyens de transport destinés à séjourner dans un port de plaisance marocain.

A l'issue de la période du séjour, le bateau doit quitter le territoire national à destination de l'étranger pour pouvoir bénéficier d'un nouveau séjour.

2/ Dans quels ports les bateaux peuvent-ils accoster ?

Sauf cas de force majeure dûment justifié, tout navire de plaisance arrivant de l'étranger par mer ne peut accoster que dans un port pourvu d'un bureau des douanes (voir la liste ci-contre).

3/ Quelles sont les formalités douanières à accomplir ?

Les formalités d'admission temporaire sont effectuées au premier bureau douanier d'entrée. Pour les accomplir, vous serez assisté par le gestionnaire du port. **Dès votre arrivée ou au plus tard dans les 24 heures suivantes**, vous devrez souscrire une déclaration d'admission temporaire prévue à cet effet, conforme au modèle D.716, en copie page 27.

Ports pourvus d'un bureau des douanes

Beni Enzar	Mohammédia
Nador Port	Casa Port
Bab Mellilia	El Jadida
Al Hoceima	Jorf Lasfar
Tétouan	Safi
Bab Sebta	Essaouira
Tanger Port	Agadir Port
Tanger Méditerranée	Tan Tan
Larache	Laâyoune Port
Kénitra	Ed Dakhla
Rabat Salé Marina	

Cette déclaration se présente sous forme d'une liasse comportant trois exemplaires :

- exemplaire déclarant de couleur bleue ;
- exemplaire apurement de couleur blanche ;
- exemplaire service (dormant) de couleur rose.

Vous devrez conserver les exemplaires bleu et blanc justifiant la situation douanière de votre bateau.

Vous devrez également justifier votre identité et celle des passagers et présenter les papiers de bord dudit bateau, notamment :

- l'acte de nationalité ;
- le titre de propriété ;
- une procuration ou un contrat de location dûment légalisé dans le cas où le bateau est importé par une personne autre que le propriétaire ;
- la liste des passagers ;
- la liste des provisions de bord ;

- le certificat de navigabilité ;
- le certificat d'enregistrement délivré par les autorités étrangères (rôle ou licence de navigation).

Si vous n'accompagnez pas votre bateau, le gestionnaire du port de plaisance peut accomplir ces formalités d'admission temporaire pour votre compte.

4/ Quelles sont les conditions d'utilisation de votre bateau sur le territoire douanier* ?

Durant la validité de la déclaration d'admission temporaire de votre bateau, celui-ci peut être :

- soit utilisé par vous-même, dans tout le territoire douanier, sans aucune autre formalité (utilisation strictement personnelle et touristique) ;
- soit immobilisé sous la responsabilité de la société gestionnaire du port de plaisance autorisée à cet effet.

5/ Quel est le délai d'admission temporaire de votre bateau ?

Le délai de séjour sous le régime de l'admission temporaire autorisé est annoté par le service douanier sur le corps de la déclaration précitée.

Ce délai est de :

- **Dix-huit (18) mois** dans le cas où les formalités sont accomplies au niveau d'un port de plaisance. Voir liste des ports de plaisance ouverts à cette formalité, page 26 ;
- **Six (6) mois**, dans les autres cas, avec droit à prorogation de ce délai jusqu'à dix-huit (18) mois après acostage pour un séjour prolongé dans un des ports de plaisance précités. Il en est ainsi des bateaux importés par voie de route, dont l'acheminement jusqu'au port de plaisance s'effectue sous couvert de la déclaration D.716 délivrée au bureau douanier d'entrée.

A l'échéance, le bateau de plaisance doit toucher un port étranger pour pouvoir bénéficier d'un nouveau séjour.

La déclaration D.716 sera également annotée de la mention : **"Déplacements à l'étranger autorisés pendant la durée de validité de l'Admission Temporaire (AT)"**, et assortie du cachet du service afin de faciliter votre passage en douane à l'occasion de vos voyages sans le bateau.

* Le "territoire douanier" est défini comme étant le territoire national y compris les eaux territoriales.

Le prêt, la location, la vente ou toute autre utilisation dans un but lucratif d'un navire de plaisance étranger admis temporairement, ne peuvent être effectués que sur autorisation de l'administration sous peine des sanctions prévues par la réglementation douanière.

6/ Formalités d'immobilisation (hivernage)

Durant la période de validité de son admission temporaire, votre bateau peut être immobilisé dans un port de plaisance sous la responsabilité de la société gestionnaire agréée à cet effet par la douane (liste des ports agréés, page 26).

Si vous souhaitez immobiliser votre bateau, il vous appartient de formuler une demande à cet effet et de déposer un engagement d'immobilisation préalablement signé conjointement avec la société gestionnaire agréée.

A titre de justificatif de la situation de votre bateau, un exemplaire dudit engagement, ainsi que l'exemplaire blanc de la déclaration D.716 annotés, vous sont remis.

Votre déplacement à l'étranger durant la période de validité de la déclaration d'admission temporaire peut se faire sans vous opposer la situation douanière de votre bateau immobilisé.

La durée de votre séjour passée à l'étranger n'a pas d'effet sur le délai d'admission temporaire initialement accordé.

7/ Réutilisation d'un bateau suite à une immobilisation

La réutilisation de votre bateau suite à une immobilisation n'est pas soumise à des formalités douanières. Toutefois, la société gestionnaire est tenue d'en informer le service douanier du ressort.

8/ Admission temporaire de pièces de rechange pour les bateaux de plaisance

En tant que personne résidente à l'étranger, vous pouvez importer, sous le régime de l'admission temporaire, des pièces détachées destinées à réparer votre bateau de plaisance. Le titre de transport (LTA, connaissance, etc.) couvrant l'expédition des parties et pièces détachées importées doit être établi en votre nom et comportant les références du bateau de plaisance à réparer.

Les pièces importées sont annotées sur le corps de la Déclaration D.716 que vous avez souscrit initialement. Vous pouvez régulariser ces pièces détachées de deux façons :

- soit par la mise à la consommation des pièces remplacées aux conditions réglementaires en vigueur ;

- soit par leur réexportation au plus tard au moment de la réexportation du bateau de plaisance. Dans ce cas, les pièces récupérées seront placées sous le régime de l'entrepôt privé particulier de la société gestionnaire de la marina, en attendant leur réexportation.

8/ Régularisation

Vous avez deux possibilités, à savoir :

■ Réexportation

A l'issue de la période de validité de l'admission temporaire, votre bateau doit quitter le territoire national pour pouvoir bénéficier d'un nouveau séjour.

Ainsi, il vous appartient de :

- présenter les exemplaires bleu et blanc de la déclaration D.716 au bureau de douane de sortie pour annotation ;
- conserver l'exemplaire blanc à titre de justificatif de la régularisation de la situation douanière de votre bateau.

■ Mise à la consommation

Vous pouvez mettre à la consommation votre bateau de plaisance en souscrivant une déclaration. Il faut joindre à cette déclaration



les pièces suivantes :

- une copie du titre de propriété ;
- une copie de la pièce d'identité du souscripteur de la déclaration ;
- une copie de l'acte de nationalité du bateau ;
- une copie des documents de bord reprenant les caractéristiques du bateau ;
- l'exemplaire bleu de la déclaration D.716.

Les droits et taxes sont calculés sur la valeur du bateau déterminée par les services de la douane. En l'occurrence, ils sont de :

- 2,5 % de Droit d'Importation (DI) ;
- 20 % de TVA.

9/ Tolérances accordées aux voyageurs

Les tolérances accordées aux voyageurs à bord d'un bateau sont les mêmes que celles accordées aux voyageurs en visite au Maroc.

L'importation de toute autre marchandise en dehors de ces tolérances est soumise au paiement des droits et taxes exigibles et à l'accomplissement des formalités du contrôle du commerce extérieur.

Vous pouvez vous renseigner sur les tolérances accordées en consultant la rubrique : "Etrangers en visite au Maroc", disponible sur le site web de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects :

www.douane.gov.ma

Vous êtes tenus de déclarer auprès des services compétents de police et des douanes toutes les armes à feu se trouvant à bord de votre bateau de plaisance, dès l'accostage de votre bateau au niveau d'un port marocain.

Liste des gestionnaires de marinas agréés pour l'immobilisation des bateaux de plaisance

Marina	Adresse
Marina de Saïdia	Station Balnéaire - Saïdia
Royal Yachting Club de M'Diq	Port de pêche de Mdiq - Tétouan
Marina Smir	Km 25, route de Tétouan Sebta ; port de Marina Smir - Mdiq - Tétouan
Marina Kabila	Km 20, route de Tétouan Sebta ; port de Marina Kabila - Mdiq - Tétouan
Marina de Bouregreg	Avenue de Fès, quartier Rmel Bab Lamrissa - 11 150 Salé
Marina d'Agadir	Capitainerie du port de plaisance - Boulevard du 20 Août - 80 000 Agadir

Fac simulé du document d'admission temporaire D.716

ROYAUME DU MAROC المملكة المغربية
Ministère des Finances et de la Privatization وزارة المالية والمصطنعة
Administration des Douanes et Impôts Indirects إدارة الجمرك والمصطنعة
D. 716
رقم N° [blanc]
BUREAU مكتب
تصريح بدخول وخروج سفن النزهة
DECLARATION D'ENTREE ET DE SORTIE DES BATEAUX DE PLAISANCE
VALIDABLE JUSQU'AU صالح إلى غاية

I - Propriétaire - المالك
PRENOM ET NOM الاسم الشخصي والعائلي
C.I.N. (référé) رقم البطاقة الوطنية (التأجير)
IMMATRICULATION n° (étrangers non résidents) رقم التسجيل (الغرب غير مقيمين)
CARTE DE SÉJOUR n° (étrangers résidents) رقم بطاقة الإقامة (الغرب مقيمين)

II - Bateaux de plaisance - سفينة النزهة
MATRICULE ET PAVILLON رقم التسجيل والعلم
ACTE DE NATIONALITE وثيقة الجنسية
MARQUE ET TYPE النوع والصف
NOM DU BATEAU اسم العماد
JAUGE BRUTE الحمولة الخام
PORT D'ATTACHE ميناء قيد

ENGAGEMENT التزام
 Je m'engage à me conformer aux lois et règlements douaniers régissant le régime de l'importation temporaire / l'exportation temporaire, sous peine de m'exposer aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.
 أنا تعهد بالتزام بالقوانين والتنظيمات الجمركية المتعلقة بنظام الاستيراد المؤقت - التصدير المؤقت تحت طائلة العقوبات المنصوص عليها في القوانين والتنظيمات الجاري بها العمل.
 Signature du déclarant / توقيع المصريح

CADRE RESERVE AU SERVICE إطار خاص بالمصلحة
تاريخ وتأشير العلويا / DATE ET VISA INFORMATIQUE
تاريخ وتأشير وطابع مكتب الجمرك / DATE, VISA ET CACHET DE L'INSPECTEUR

* نشطب البيانات غير المفيدة / Exemple déclarant / نسخة المصريح



Pour accoster dans un port de plaisance au Maroc, des formalités en matière de contrôle de police des frontières doivent être accomplies. Les documents du bateau et sa cargaison font également l'objet de vérifications menées en collaboration avec les services des Douanes et de la Gendarmerie Royale marocaines. Il en va de même en cas d'excursions en mer.

Le Service de Police des Frontières de chaque port de plaisance marocain est au service des plaisanciers pour leur permettre d'effectuer les formalités d'entrée et de sortie selon les modalités suivantes.

Sorties d'excursion pour les bateaux immatriculés au Maroc ou étrangers en escale ou occupant un poste d'amarage pour une courte ou longue durée dans un port de plaisance marocain

Tout plaisancier effectuant des sorties d'excursions en mer fait l'objet des vérifications suivantes :

- acte de propriété du bateau ou procuration ;
- congé de police délivré par la Marine Marchande ;
- pointage des occupants ;
- contrôle aux frontières.

Le mouvement de sortie/entrée est consigné dans le registre tenu à cet effet.

Navires de plaisance marocains, en provenance d'un port marocain

Les nationaux faisant escale dans un port de plaisance marocain, en provenance d'un autre port marocain, font l'objet des vérifications suivantes :

- acte de propriété du bateau ou procuration ;
- congé de police délivré par la Marine Marchande ;

- pointage des occupants ;
- contrôle aux frontières.

Le mouvement de sortie/entrée est consigné dans le registre tenu à cet effet. Parallèlement, un message est établi et adressé à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN). Il est également adressé, pour information, aux autres ports marocains.

REMARQUE : les navires de plaisance marocains effectuant un voyage à destination d'un port étranger sont soumis, en plus de la vérification des documents afférents à leur bateau, à toutes les formalités transfrontalières, à savoir :

- pointage des occupants ;
- vérifications des documents : passeports, visas, cartes de résidence étrangères ;
- estampillage des passeports ;
- saisie du mouvement ;
- contrôle aux frontières.

Parallèlement, un message est établi et adressé à la DGSN. Il est également adressé aux autres ports marocains pour information.

Nota : en page 30, vous trouverez tous les renseignements relatifs à la validité des passeports ainsi qu'à la **durée de séjour au Maroc**, pour les étrangers.



Navires de plaisance étrangers en escale, en provenance d'un port étranger

Outre la vérification des documents, les navires de plaisance étrangers en escale dans un port de plaisance marocain, en provenance d'un port étranger, sont soumis à toutes les formalités transfrontalières :

- pointage des occupants ;
- vérification des documents : passeports, visas, cartes de résidence étrangères ;
- établissement de l'admission temporaire dite "D.716" ou Déclaration d'entrée et de sortie des bateaux de plaisance délivrée par le service des douanes (voir page 27) ;
- estampillage des passeports ;
- saisie du mouvement ;
- contrôle aux frontières.

Un message est établi et adressé à la DGSN. Il est également adressé aux autres ports marocains pour information.

Navires de plaisance étrangers en escale en provenance d'un port marocain

En plus des formalités précédentes, le Service de Police des Frontières vérifie que le navire et ses occupants ont effectivement été contrôlés à l'entrée du Royaume, au niveau du port de provenance, et effectue un contrôle.

Un message est établi et adressé à la DGSN. Il est également adressé aux autres ports marocains pour information.

TITRE DE NAVIGATION

Identification du navire

Nom du navire :
N° de matricule (ou de marocanisation) :
Bureau du port d'attache :

Caractéristiques du navire

Modèle :
Constructeur :
Si construction amateur,
ne peut être vendu avant le :
Navire modifié : oui non
Modification effectuée par un particulier :
oui non
si oui, ne peut être vendu avant le :
Année de construction :
Numéro CIN :
Catégorie de conception : A ... B ... C ... D ...
Longueur de coque : mètres, Largeur :
Nombre total de moteurs :
Moteur Marque Modèle
N° de série Puissance en kW
Puissance en CV Carburant

Propriétaire(s)

Nom et Prénom :
Adresse :

Copropriétaire(s)

Nom et Prénom :

est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires : (nationalité)
Signatures des autorités compétentes :

Renseignements pratiques pour entrer au Maroc

Pour entrer au Maroc, vous devez être muni d'un passeport en cours de validité.

Sachant bien, que nonobstant l'exemption du visas pour certains pays, le passeport en cours de validité est obligatoire.

Formalités à l'entrée du Maroc

Vous aurez à remplir une fiche de police.

On vous demandera notamment votre adresse au Maroc. Si vous faites un circuit, mettez l'adresse de votre port d'attache au Maroc.

Si c'est votre première entrée au Maroc, on vous attribuera un numéro d'entrée, qui vous suivra durant toute la validité de votre passeport.

Durée du séjour


Attention, il faut noter que la durée du séjour touristique ne peut excéder **trois (3) mois** (90 jours ouvrables) consécutifs sur une période de six mois.

Pour une installation de plus de 3 mois consécutifs, il est nécessaire de solliciter auprès des autorités de police marocaine une prolongation de séjour exceptionnel pour une durée pouvant aller jusqu'à 9 mois, à condition que la demande soit motivée et sans être dans l'obligation, dans ce cas, de faire une demande de carte de séjour.

Au cas où vous perdez votre passeport, vous devez aussitôt vous rendre à votre consulat le plus proche qui pourra vous établir des documents provisoires.

Formalités à la sortie du Maroc


Vous remplissez à nouveau la même fiche de police qu'à votre entrée sur le territoire marocain.

Rappel : la durée de séjour de votre bateau est détaillée en page 23 (Procédures douanières). 



Les marinas du Maroc



Du Nord-Est au Sud, les marinas décrites dans ce guide sont prêtes à vous accueillir toute l'année : Marina de Saïdia ; Marina Atalayoun (Nador) ; Marina Al Hoceïma ; Marina Port de M'Diq ; Marina Smir ; Marina Kabila ; Tanger Marina Bay International ; Bouregreg Marina ; Marina Agadir. Vous pourrez également faire escale au port de Ras El Ma (Cap de l'eau) ou à la base nautique d'El Jadida. Et partout, soyez les bienvenus pour découvrir le Maroc de la plaisance. 



Marina de Saïdia

approche et accès



Situation

35°06'8" N – 002°17'74" W

Almeria 105 milles ; Malaga 146 milles ;
Gibraltar 169 milles ; Tanger 178 milles ;
Melilla/Marina Atalayoun 36 milles.

Carte marine

SHOM : 6011 - AD 2437

Chenal

Profondeur : chenal cote 4,5 m ;
Cercle d'évitage : 1,5 m minimum ;
Darse intérieure : > 30 m minimum ;
Darse extérieure : profondeur 4 m ;
Plan d'eau : 28 ha.

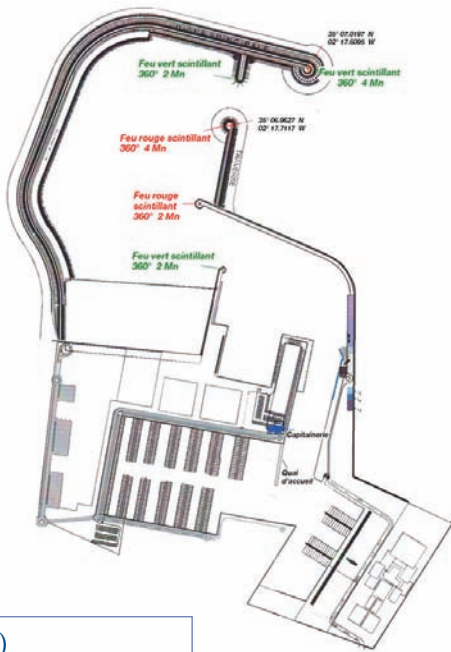
Accueil et amarrage

Guidage sur VHF 9 - 24/24
Amarrage sur pontons flottants
avec pendilles.

Capitainerie : VHF 9 (24/24)

Tél : +212 536 624 793/94 - Fax : +212 536 624 795
contact@marinasaidia.ma - www.marinasaidia.ma

Police des frontières et services de douane à la capitainerie.
Météo : affichage à la capitainerie.



Marina de Saïdia, le rêve des navigateurs, une côte sauvage, un accueil pro 24/24



MARINA DE SAÏDIA

En miroir avec l'Algérie voisine, face à l'Europe, longtemps enclavé et difficile d'accès, l'Oriental s'ouvre au tourisme et dévoile ses beautés méditerranéennes : oueds, gorges, plages de sable fin et criques encore vierges.

Inaugurée le 18 juin 2009 par SM, le Roi Mohammed VI, la Marina de Saïdia a pour mot d'ordre 24/24 de garantir la sécurité et le confort des plaisanciers. Parmi les grands ports de plaisance méditerranéens, Marina de Saïdia est également une destination phare pour les multicoques : amarrages avec une pendille par coque, largeur du travelift (jusqu'à 8,85 m) et espace sur zone à sec. La Marina de Saïdia est labélisée pavillon Bleu.



Premiers arrivants de la première étape du "1^{er} Tour du Maroc à la Voile, de Saïdia à Dakhla" - 26 septembre 2014

Marina pratique

Capacité d'accueil

La marina peut accueillir actuellement 804 bateaux (jusqu'à 50 m) et dispose au total de 1 350 anneaux. Tirant d'eau : 4 m maximum.

Services

- poste de police des frontières, capitainerie et douanes ;
- contrôle d'accès 24/24 ; accès limité aux appointements ;
- hangar pour le séjour des embarcations annexes en période hivernale ;
- services techniques officiels pour maintenance et réparation d'embarcations ;
- services de carénage ;
- aire de carénage de plus de 20 000 m² ;

- plan incliné : large 10 m, long 18 m ;
- darse pour portique à sangles de 110 T ;
- carburants : essence et gasoil Africaia ;
- collecte des huiles et eaux usées ;
- équipements d'incendie terre/mer ;
- bateaux de secours et remorquage ;
- station météorologique ;
- service d'assistance médicale d'urgence ;
- travelift de 100 tonnes et rampe de sortie et de mise à l'eau des embarcations ;
- école de voile ;
- brokers nautiques, pharmacie, banques, supermarché, buanderies, boutiques, restauration, catering ;
- magasins de matériels nautiques ;
- circuit fermé de vidéo de surveillance ;
- eau, électricité, wifi ;
- piscine, health club, spa ;
- golf, équitation, location de voitures.



Marina Atalayoun / Marchica Med approche et accès



Face à la marina abritée dans le creux de la presqu'île d'Atalayoun, le cordon lagunaire avec sa nouvelle passe.

Situation

35°13'05"N - 02°54'12" W
Almeria 118 milles ; Malaga 117 milles ;
Gibraltar 131 milles ; Tanger 129 milles ;
Marina de Saïdia 36 milles.

Carte marine

SHOM : 5864 intitulée "ports et mouillages
sur la côte nord du Maroc".

Approche

A 10 milles Est du cap des Trois Fourches
(repère et danger pour la navigation en mer
d'Alboran), la Marchica jouxte le port de Nador.

Nouvelle passe et accès

Poumon d'oxygène pour la Marchica ou "petite
mer de Nador", la nouvelle passe, inaugurée en
2010, est ouverte sur la Méditerranée.
Largeur : 300 m ; profondeur : - 6 m.
La marina d'Atalayoun se situe à 2 milles Nord-
Ouest.

Amarrage et capacité

Pontons flottants avec pendilles ;
tirant d'eau : 8 m à la passe, 5m au bassin principal.

Services

Académie de golf attenante, Ecole de voile. 

Capitainerie VHF 9

Capitainerie : à l'entrée tribord de la passe, pour les formalités de police et de douane.
Marina Atalayoun : Saïd Ben Amar, manager nautisme. T : +212 661 088 227 ou
Agence Marchica Med. T: +212 536 332 404 - Fax : +212 536 332 399

www.agence-marchica.com

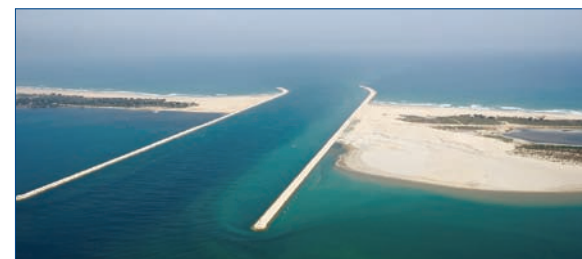


Marina Atalayoun, au cœur de la lagune de la Marchica, un projet intégré, modèle d'écotourisme

Transfigurée par l'ouverture de la nouvelle passe la reliant à la Méditerranée, la Marchica a fait place nette. Une immense station d'épuration prend également soin de la lagune. Grâce à cela, le souverain a lancé en parallèle le projet touristique de Marchica Med. "Un joyau aux 7 merveilles" qui figurera parmi les plus belles réalisations éco touristiques au monde. A terme, cinq marinas accueilleront les plaisanciers et seuls les voiliers et bateaux à moteur électrique seront admis dans la Marchica.

Premier pilier du projet, la presqu'île d'Atalayoun, "source d'eau" en arabe, s'inscrit dans cette philosophie de vie en harmonie avec la nature. Ainsi, la réutilisation de la roche locale a permis de minimiser les apports externes et les constructions répondent aux normes écologiques du label Bâtiment Basse Consommation. Elles seront exclusivement alimentées en énergie renouvelable, notamment solaire et éolienne.

Ce positionnement a valu l'amarrage symbolique de Planet Solar à la marina et l'éclairage solaire de la capitainerie, réalisé en partenariat durant cette escale de trois semaines.



"Planet Solar" à la marina d'Atalayoun ; initiation à la voile ; la nouvelle passe ; la station d'épuration du grand Nador ; maquette du cordon lagunaire et de la "Cité des deux mers", modèle de développement durable.



Marina du Port d'Al Hoceima

approche et accès



Situation

Côte méditerranéenne à l'extrémité Ouest de la baie d'Al Hoceima.

L : 35° 14,8' N - G : 003° 55,1' W
128 km de Nador ; 178 km de Taza ;
280 km de Tétouan ; 198 km de Saïdia Marina.

Cartes marines

SHOM : 5864 /6570 - ADM : 580

Amers

Le phare de Sidi Abid (Point de los Frailes FI(2)10s151m20M) est l'amer le plus proche du port d'Al Hoceima , il se trouve à 1,2 milles NW dudit port.

Approche

La baie d'Al Hoceima s'ouvre largement au Nord entre la Pointe de Los Frailes et la Pointe Sidi Chaib à 9 M à l'Est. Le port d'Al Hoceima est dans la partie NW de la baie. La marina occupe la partie NW du port d'Al Hoceima.

Equipements

ouvrages de protection : deux digues de protection de 189 ml et 126 ml, quais de 336 ml, des terre-pleins de 1,5 ha, un bassin de 2,5 ha admettant des tirants d'eau variant de 6m à 10m ;

ouvrages d'accostage : des appontements de 316 ml et de 110 ml et de 166 anneaux dont 26 réservés aux jet skis. Le port peut accueillir toutes tailles de bateaux jusqu'à 65 m de long et 8 m de tirant d'eau ;

services : eau douce, électricité, sanitaires, manutention, collecte des déchets, gardiennage, plan-incliné, carburant.



Capitainerie VHF 14

La Gendarmerie Royale, la Police et la Douane sont disponibles sur place 24h/24 et 7j/7.

T : +212 620 69 53 79

+212 603 166 588

F : +212 539 981 044

Police : +212 539 841 283



Marina Port de M'Diq

approche et accès



Situation

35°41'N - 005°18'W ; Ceuta 17 milles ; Gibraltar 29 milles ; Marina Smir 4 milles ; Marbella 54 milles.

Cartes marines

SHOM : 1711

SHOM : 7042

Amers

A 1,8 milles de l'entrée du port de pêche et de plaisance, Cabo Negro, Ras el Aswad en arabe, est bordé de falaises. Sur la colline voisine se dresse la tour blanche du phare, bon repère pour rejoindre la marina.

Approche

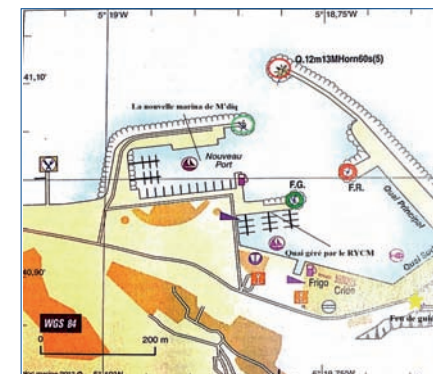
La nouvelle marina de M'diq occupe la partie Nord-Ouest du port et le quai du RYCM occupe la partie Sud-Ouest du port. Vents dominants Est et Ouest.

Equipements

quai géré par le RYCM : 3 pontons flottants, 74 places entre 6 et 10 m de longueur, avec une profondeur de 1,5 à 3 m ;

la nouvelle marina : 3 pontons flottants , 100 places de profondeur entre 5 et 6 m (12 places de 22 m, 20 places de 15 m, 68 places de 10 m, quai d'attente de 24 ml, quai de service de 24 ml) ;

services : eau douce, électricité, sanitaires, glace, manutention, slipway, carburant 24 /24.



Capitainerie VHF 12

Tél : +212 539 663 881 - Police : +212 539 975 023

Royal Yacht Club : +212 539 975 659 - Fax : +212 539 663 920



Marina Smir

approche et accès



Situation

35°45'03" N - 005°20'19" W
Ceuta 6 milles ; Gibraltar 27 milles ;
Marbella 50 milles.

Carte marine

SHOM : 7433

Approche

Se présenter dans le chenal le plus à tribord possible.
Tourner vers bâbord et amarrer votre bateau sur le
quai d'attente, devant la capitainerie (tour blanche).

Equipements

amarrage : quais et pontons flottants < 6 mts ;
profondeur : tirant d'eau 4 m ;
capacité : 450 places, de 6 à 60 m de longueur ;
services : eau douce, électricité, sanitaires, wifi,
carburants 24/7, slipway, travelift de 150 tonnes,
grues mobiles de 5 et 10 tonnes ;
entretien : ateliers de réparations mécaniques
et électriques, carénage, pièces détachées et personnel
qualifié ;
hivernage : possible en cale sèche ;
commerces : supérettes, presse, restaurants, navettes
de tourisme.



*Construit en 1992, le Port Marina Smir est géré par
la filiale marocaine du groupe prestigieux Marina
Marbella SA pour une concession de 40 ans.*

Capitainerie VHF 9
Miguel Angel Gonzalez Del Hoyo
coordonne les formalités d'entrée
et de sortie (douane et police).
Horaires : de 8 h à 19 h tous les jours
Tél : +212 539 977 252
Fax : +212 539 977 265
portmarinasmir@hotmail.fr
www.portmarinasmir.com



Marina Kabila

approche et accès



Situation

35°43'2" N - 005°20'1" W
Ceuta 3,5 milles ;
Casablanca 260 milles ;
Gibraltar 27 milles ;
Palma de Mallorca 473 milles ;
Barcelone 526 milles.

Carte marine

SHOM : 1711

Approche

Marina bordée des deux côtés par une plage de
sable. Pas de zone rocheuse aux abords ;
feux d'entrée : phare blanc à l'extrémité de la
jetée Sud ; feu babord sur l'extrémité de la jetée
Nord ;
vents dominants : Est-Ouest.

Equipements

amarrage : sur pontons flottants ;
profondeurs : aux jetées externes : 4 m ; avant-
port : 3,5 m ; bassins : 1,8 m à 2,8 m ;
capacité : 250 places dont 80 visiteurs (< 16 m) ;
services : eau douce à quai, électricité, sani-
taires, manutention, réparations mécaniques,
carburant super gasoil, récupération de dé-
chets, gardiennage à terre, cale sèche, grue de
25 tonnes.



Capitainerie VHF 9
Tél : +212 539 977 566
Fax : +212 539 666 757
Ouverture : 8 h à 17 h
Douanes et police à la capitainerie
kabilaport@gmail.com

*Réalisé en 1991, le port de plaisance est géré
par la société Kabila Marina. La station
balnéaire de Kabila, dont les origines remontent
aux années 70, est composée d'un ensemble
résidentiel et touristique, dont un hôtel 4* de
100 chambres, auquel 20 ans plus tard est venu
s'ajouter le programme de "Kabila Marina II".*



Tanja Marina Bay International



Situation

35°47'4"N - 005°47'6"W

Tarif 19,7 milles; Gibraltar 35 milles; Rabat 122 milles.

Cartes marines

Carte espagnole N° 4461 - Carte française N° 1701

Amers

- le phare du Cap Spartel, le plus ancien du Maroc, situé à l'Ouest, côté atlantique,
- le phare du Cap Malabata à l'Est de la baie,
- le petit phare du Charf à l'entrée du port, au flanc de la colline.

Accès

Le port est protégé par un brise-lame orienté au Nord-Est sur 500 m, puis à l'Est sur 800 m.

Tirant d'eau Allant de -8,00 à -2,50 mètres

Capacité d'accueil

1^{ère} marina urbaine du Royaume, avec une capacité totale de plus de 1 400 anneaux, Tanja Marina Bay se veut être la nouvelle destination incontournable du tourisme de plaisance et de croisière dans le bassin méditerranéen. Ce nouveau port de plaisance est composé d'un 1^{er} bassin attenant la plage de Tanger de 15 ha et d'une capacité de

800 places, pouvant accueillir des bateaux d'une longueur allant jusqu'à 90 mètres. Le 2^{ème} bassin de 11 ha, situé au pied de la Médina de Tanger, accueillera 600 bateaux de 7 à 30 m de longueur. Actuellement, Tanja Marina Bay peut accueillir 550 bateaux au niveau du 1^{er} bassin et dispose d'un slipway de 10 m de large pour la mise à sec des petites embarcations.

Equipements & Services

- Capitainerie, poste de police et de douane
- Hivernage et zone de réparation navale (10 000 m²) pouvant accueillir des bateaux de plaisance jusqu'à 40 m
- Travelift de 400 tonnes
- Ravitaillement en carburant et récupération des huiles
- Accès contrôlé aux appointements
- Gardiennage et système de vidéosurveillance
- Vedette d'assistance et de remorquage
- Eau, électricité et wifi
- Douches et vestiaires, laverie et conciergerie
- Magasins d'accastillage et de vente de bateaux
- Cafés, restaurants
- Banque, agence d'assurance,
- Agences de voyage et de location de voiture
- Supérette, gift shop, fleuriste, parfumerie, parapharmacie
- Parking couvert de 430 places
- Fontaine musicale sur une superficie de 110 m²

En outre, un bâtiment d'une superficie d'environ 2 400 m² a été construit dans le nouveau port de plaisance pour abriter le renommé Royal Yacht Club de Tanger, le 1^{er} du continent africain.

Guidage sur VHF 11

Capitainerie : Tour de contrôle du port de Tanger Ville

Horaires : 24h/24h

Tél : +212 539 37 24 24

Fax : +212 539 93 18 82

info@tangerport.com

capitainerie@tangerport.com

Rendre la mer à la ville un projet global de grande envergure



C'est la 1^{ère} opération de reconversion d'un site portuaire à l'échelle du Royaume dotant la ville de Tanger d'une offre portuaire et urbaine intégrée, afin d'améliorer l'attractivité touristique de la ville et de la région.

Le 1^{er} fruit de cette reconversion est "Tanja Marina Bay International" dont les travaux ont été achevés début 2017. Autour de la Marina, des équipements urbains sont également prévus et comprennent, notamment, des places publiques, un palais des congrès, des hôtels, des résidences, des bureaux, un centre commercial ainsi que des cafés, restaurants.

Le projet de reconversion intègre aussi la restauration et la mise en valeur de l'ancienne muraille de la médina et le développement d'une mobilité verte avec un téléphérique reliant le port, le centre-ville et la médina. Cette reconversion du port vise à faire de Tanger une destination phare du tourisme de plaisance et de croisière en Méditerranée.



Un port de plaisance respectueux de l'environnement

- Redéploiement du sable dragué lors de l'aménagement du nouveau bassin qui a servi de matériau de remblai pour les terre-pleins ou a été réutilisé pour l'engraissement des plages érodées de la baie de Tanger.
- Installation de 4 500 m² d'ombrières à la zone ferry, avec couverture en panneaux photovoltaïques.
- Eclairage public de la marina entièrement à LED et réseau d'arrosage automatisé.
- Plan de gestion des déchets.
- Gestion des situations d'urgence et prévention des risques de pollution.

Un peu d'histoire

Balades aux escales



M'Diq, Marina Smir et Kabila dépendent de la Province de Tétouan que vous ne manquerez pas de visiter en posant vos amarres. Une escapade à Chefchaouen s'impose également, et vous serez séduits par la douceur de vivre du littoral unifié sous l'appellation de Tamuda Bay, d'un bleu turquoise lumineux.

Construite à flanc de colline, Tétouan, ancienne "Titaouine", les sources en berbère, semble défier la montagne qui lui fait face. Andalouse, ottomane, juive, marocaine, Tétouan est tout cela à la fois. De ses premières pierres, édifiées à Tamuda au III^{ème} siècle avant JC, à ses reconstructions successives, la "petite Grenade" est pétrie d'histoire. Ses murs témoignent encore de son passé, riche en rebondissements, mais surtout vecteur de tolérance. Phéniciens et Romains furent donc les premiers à édifier une ville plusieurs fois détruite et reconstruite au fil des invasions.

L'heure de gloire au XV^{ème} siècle

La véritable fondation de Tétouan remonte à sa reconstruction par Abou Al Hassan Ali Al Mandari, réfugié après la chute de Grenade en 1492. La ville prend alors son essor grâce à son statut de port méditerranéen par lequel transitent les marchandises de Fès, capitale du pays à l'époque. Aujourd'hui, la ville est en pleine expansion et vous pourrez en suivre l'histoire et l'évolution au musée des Archives. Et laissez-vous séduire par la créativité des artistes de l'école des Beaux Arts créée en 1947 et réputée au-delà des frontières. En vérité, Tétouan mérite bien sa réputation de capitale artistique. 📌

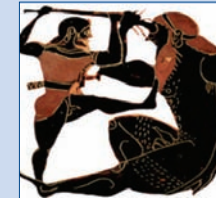
Tétouan by night ; statue ailée de l'ancien bâtiment administratif espagnol "Al Taïr"; cathédrale de Tétouan, la multi-culturelle, et rue centrale; grillades de sardines au port de pêche de M'Diq; le bleu de Chefchaouen et l'entrée de Tamuda Bay.



Balades à Tanger

Tout d'abord, une longue flânerie s'impose dans la médina qui surplombe le port. En tête de proue, la kasbah de Ghaylan est un havre intramuros chargé d'histoire. De là, flânez de ruelles en terrasses jusqu'au Grand Socco où palpité la foule à toute heure et savourez l'instant. Tanger est belle, multiple, subtile, cosmopolite et envoûtante. Et laissez-vous rêver depuis la nuit des temps.

Ce promontoire si singulier de la Méditerranée, à la porte de l'océan, a nourri bien des légendes. Ainsi, la tradition raconte qu'après le déluge, l'arche de Noé dérivait jours et nuits lorsqu'une colombe vint enfin se poser sur le pont. "Tinjàa !" s'écria l'équipage, "la terre est arrivée !" Puis, chez les Grecs anciens, la création de Tanger,

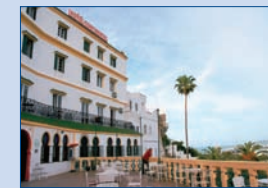


aux limites du monde connu, met en scène les figures de la mythologie. Le nom de Tanger viendrait de Tingé, épouse d'Antée, et fils de Poséidon, dieu de la mer.

Lors d'un combat mémorable, Heraklès (Hercule chez les Romains) tue Antée puis sépare la terre à la force de ses bras, et ouvre le Détroit de Gibraltar en formant de part et d'autre les "Colonnes d'Hercule". Dans la foulée, il rejoint le Jardin des Hespérides, entre Tanger et Larache. Là, il tue le dragon, cueille les pommes d'or gardées par les Hespérides, filles d'Atlas qui, après l'avoir aidé, lui fait un temps porter le monde à sa place. Puis Hercule va se reposer dans les grottes qui portent son nom, au pied du cap Spartel.

Convoitée depuis toujours

La place phare de Tanger lui valut "une jeunesse agitée". Les Phéniciens s'y installent, puis les Carthaginois et les Romains qui en firent la capitale de la Maurétanie tingitane.



Le fameux hôtel Continental au bas de la kasbah ; vie nocturne cosmopolite au petit Socco (1967) ; les grottes d'Hercule, à visiter en allant au cap Spartel ; une des portes dans l'enceinte de la kasbah de Ghaylan.

Au 8^{ème} siècle, elle sert de tremplin à la conquête de l'Espagne par les troupes du Berbère, Tarik Ibn Ziad, auquel le rocher de Gibraltar doit son nom (Djebel Tarik, la montagne de Tarik). Et, pour conquérir Tanger, se succèdent alors les dynasties du Maroc, d'Égypte, de Tunisie, d'Espagne ou du Portugal, dont une princesse l'offre en dot à l'Angleterre. En 1684, la ville est cédée à Moulay Ismail, chef des Alaouites.

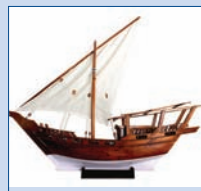
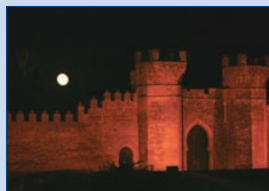
En 1925, le statut de zone internationale de Tanger est signé par les grandes puissances. Une nouvelle ère commence. La dernière guerre en fait une place stratégique et Tanger retrouve son statut de ville marocaine à l'indépendance. Entre-temps, le port de Casablanca lui a ravi sa place. Tanger se tourne alors vers la spéculation et la contrebande prospère. Ces trafics nourrissent la légende d'un Tanger interlope qui se rabat sur les gains rapides, les plaisirs faciles. Le farniente l'emporte sur la fébrilité, Tanger attire poètes et artistes, respire le soufre, le faste et la douceur de vivre.

Mais avec Tanja Marina Bay, la stagnation est révolue, l'immobilier s'épanouit et l'animation d'antan reprend ses droits. Qui plus est, Tanger préserve un climat culturel bien à elle. Il tient à son passé turbulent, à son métissage persistant, à sa situation sans pareil de ville charnière. 📌

... et à Rabat

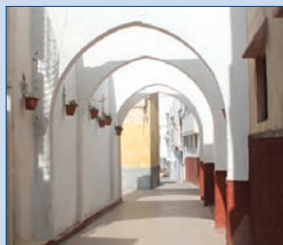


Tantôt rivales, tantôt complices, les villes de Rabat et Salé sont aujourd'hui dynamisées par le projet d'aménagement de "la Vallée du Bouregreg" visible en tous lieux des deux rives.



La Vallée du Bouregreg

Rabat et Salé ont vu le jour à l'estuaire de l'Oued Sala, ou rivière salée en arabe. Des comptoirs phéniciens et carthaginois ont été retrouvés en contrebas du Chellah que vous aimerez visiter. Nécropole de la dynastie mérinide, le **Chellah** est un havre de paix à la végétation luxuriante que seul rompt le caquètement des cigognes nichant sur les dômes des marabouts. Les Romains y ont ensuite établi Sala Colonia durant 200 ans et les Berbères ont construit un camp défensif (ribat) contre les non musulmans. Au XII^{ème} siècle, le site est envahi par les troupes almohades d'Abd El Moumen qui fait construire la **Kasbah des Oudayas** où vous irez flâner jusqu'au "café maure". Sous la dynastie des Mérinides, deux siècles plus tard, **Salé** s'entoure de superbes **remparts** qui jouxtent encore la marina.



A la chute de Grenade, l'arrivée massive de Juifs, de Maurisques d'Andalousie et de Turcs apporte un regain de vitalité aux deux villes. En 1627, la communauté s'érige en éphémère République du Bouregreg dont les fameux "corsaires de Salé", à bord de leurs rapides "chébecs", font butins vers l'Europe, avant de porter allégeance à la dynastie alaouite.



En 1912, à la signature du protectorat français, le général Lyautey, séduit par la ville tournée vers l'Atlantique, décide d'en faire la capitale du Maroc. Un rôle phare que Rabat, en pleine métamorphose, exerce aujourd'hui avec fierté. **I**



Le Chellah à la pleine lune ; maquette d'un chébec ; le Mausolée où sont enterrés LM, Rois Mohammed V et Hassan II ; médina et medersa de Salé ; la Villa des Arts ; la Kasbah des Oudayas vue du bateau-restaurant Le Dhow et le pont Hassan II.



Bouregreg Marina

approche et accès



3^{ème} étape du 1^{er} Tour du Maroc à la Voile".

Au cœur historique de la métropole de Rabat-Salé, la marina est située sur la rive droite de l'Oued Bouregreg, côté Salé.

Situation

34°02'5"N - 006°50'3"W
Tanger 122 milles ; Casablanca 46 milles ;
Mohammédia 34 milles.

Cartes marine

SHOM : 7551 de Kénitra au cap Beddouza (Cap Cantin) ; 6145 de Moulay Bouselham à Mohammédia.

Amers



L'Oued Bouregreg se jette dans la mer entre Salé au Nord et Rabat au Sud. Les deux villes, leurs mosquées, la kasbah des Oudayas qui domine la rive sud à l'Est du phare, et la Tour Hassan de 44 m de haut, à l'Est de Rabat, constituent de bons repères. Le phare de Rabat est à 0,45 milles au Sud-Ouest de l'extrémité de la jetée sud. On distingue aussi une tour ocre clair à lanterne noire sur le fort de la Calette.

Chenal

Le port est protégé par la jetée nord et la jetée sud. L'entrée entre les deux extrémités des jetées est large de 250 m et l'accès au chenal s'effectue après l'appel par VHF 10 pour obtenir l'assistance de la capitainerie et la venue du bateau pilote. Deux diguettes balisent l'entrée du chenal qui permet le passage de bateaux d'un tirant d'eau de 4 m maximum (3 m à marée basse). La marina est à 0,7 milles de l'entrée du chenal.

Important ! Après votre appel sur VHF 10, attendez bien la venue du bateau pilote, consigne obligatoire pour remonter l'estuaire.

Capitainerie VHF 10 - 24/24
Sauvetage VHF 16

Police des frontières et Services de douanes : deux bâtiments à quai,

à l'entrée tribord de la marina

Météo : affichage à la capitainerie

T : + 212 537 849 900

F : + 212 537 785 858

marinabouregreg@gmail.com
bouregregmarina@bouregregmarina.ma



©2014 Bloc Marine



Planet Solar : www.planetsolar.ch



Fleur de Passion sur les traces de Magellan : www.omexpedition.ch



La capitainerie

Rabat et la marina Bouregreg de Salé savent attirer du beau monde ! Preuve en est la venue du Belem, qui s'est accosté rive gauche, au quai des Oudayas (2009), et celle de Planet Solar, qui a trouvé un accueil chaleureux à la marina. Fleur de Passion a choisi Marina Bouregreg en 2013 et mai 2015 au départ de son périple de "4 ans sur les traces de Magellan", et le "1^{er} Tour du Maroc à la Voile" y a fait une escale de deux jours pour sa troisième étape.

Marina pratique

Capacité d'accueil

La marina peut accueillir actuellement 250 bateaux, allant jusqu'à 60 m avec un tirant d'eau de 4 m maximum. Une deuxième marina sera construite très prochainement en face des Oudayas au niveau de la rive droite du Bouregreg.



Services

- eau douce ;
- électricité ;
- wifi sur pontons et quais à chaque poste ;
- sanitaires complets ;
- slipway ;
- gardiennage à flot et à terre ;
- récupération des déchets ;
- carburants 24/24 ;
- possibilité de stationnement à terre ;
- amarrage sur ponton flottant avec catway ;
- laverie ;
- cafés et restaurants ;
- location de voitures et organisation de visites touristiques.



Marina du Yacht Club du Maroc à Mohammédia / approche et accès



Créé en 1946, le Yacht Club du Maroc accueille les bateaux de passage en toute sécurité. Au Club House, le restaurant est ouvert aux membres et à leurs invités. Il est bon d'y faire escale pour visiter Casablanca dont la "new marina" est en cours de construction. C'est ici que se déroule tous les ans le tournoi international de pêche au gros.

Situation

33°42'15"N - 007°23'54"W
Casablanca 15 milles ; Rabat 44 milles.

Cartes marines SHOM : 6045 - 7551

Amers

Vu du large, le cap Mohammédia (encore appelé cap Fedala), qui ressemble à une île, est reconnaissable à 20 milles grâce à un groupe de citernes d'hydrocarbures. Autres amers : le phare de 32 m non opérationnel (tour octogonale ocre à sommet vert), le minaret de la mosquée, un château d'eau blanc, 2 cheminées d'une raffinerie située au sud du port.

Accès et chenal

La marina est située en fond de darse du port intérieur de commerce ; balisage 24/24 ; chenal dragué à la cote -6,5 m.

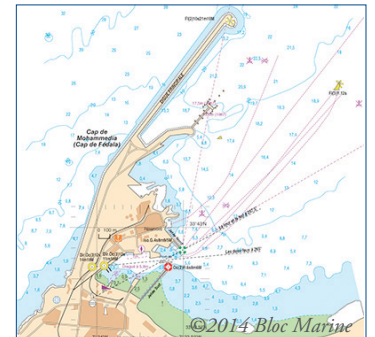
Accueil et amarrage

capacité : 70 places à flot, 3 pontons de 180 m, dont 4 places visiteurs en permanence, et 10 places pour moins de 7 jours.

profondeur : -1,20 à -1,90 m. 140 places à terre. Possibilité de mouiller dans la baie de Mohammédia lorsque la marina est saturée.

Services

- eau douce et électricité sur pontons et à quai ;
- sanitaires 24/24 ;
- gardiennage sécurisé jour et nuit ;
- carburants directement à marée haute ou par jerrican à tout moment ;
- réparations : carénage à la cale de halage du port de Mohammédia.



©2014 Bloc Marine



VHF 11 et 16 - 24/24
Mohammédia Port Control
Capitainerie

Tél : +212 523 321 275
Fax : +212 523 323 454

Météo

station du port de 8h à 15h
Yacht Club du Maroc
Tél : +212 670 467 414
ygm.mohammedia@gmail.com

Un peu d'histoire et balades à Agadir



Agadir est l'escale idéale pour poser les amarres ou préparer sa route vers les Canaries, le sud marocain et le Cap Vert. La ville et surtout sa baie, l'une des plus belles au monde, sont une invitation à la visite. Agadir a de tout temps fait l'objet d'un fort engouement. Les civilisations méditerranéennes ont convoité sa position maritime et ses eaux poissonneuses. Le 29 février 1960, elle s'écroule pour renaître de plus en plus belle.

Au XI^{ème} siècle, Agadir tient lieu de port pour Taroudant, sa voisine, importante exportatrice de minerais. Au XVI^{ème} siècle, les Portugais y fondent un comptoir de pêche et bâtissent une forteresse.

En 1541, Mohammed Ech-Cheik, fondateur de la dynastie saadienne, s'en empare et son fils, Moulay Abdallah El-Gualib, fait construire la kasbah au sommet de la colline pour prévenir toute nouvelle invasion. Au XVII^{ème} siècle, Agadir est un port actif où s'échangent les étoffes et le blé européen contre les cuirs, dattes, épices et le sucre du Souss, mais aussi l'or et l'argent du Soudan ou de la Guinée.

Mais après 1760, sous la dynastie alaouite, Agadir décline, car le sultan, Sidi Mohammed Ben Abdallah, transfère peu à peu l'activité maritime vers Mogador-Essaouira, nouvellement fondée.

Différentes suprématies se succèdent et Agadir connaît de nombreux changements ainsi qu'un nouvel essor sous le protectorat français. Dans les années 30, Agadir devient une escale pour la poste aéronavale. Mermoz et Saint-Exupéry s'y posent avant de traverser l'Atlantique. Les années 50 sont, quant à elles, témoins de l'implantation des conserveries de sardines, du développement de la pêche, des plantations d'agrumes et d'un tourisme croissant.

Le 29 février 1960, juste avant minuit, un séisme frappe Agadir et ses 40 000 habitants. Quelques secondes suffisent pour détruire des centaines d'habitations et faire périr 15 000 personnes.

"Si le destin a décidé la destruction d'Agadir, sa reconstruction dépend de notre foi et de notre volonté", SM, le Roi Mohammed V.

Aujourd'hui, elle compte 700 000 habitants, des universités, une technopole, une activité économique et touristique intense, et un port de pêche actif. 📌



Agadir, la belle, où tous les sports et les plaisirs de la mer sont de mise ; un succès non démenti depuis les années 60 ; départ des yachts classiques de la transat Lagassé (2008) ; 4^{ème} étape du 1^{er} Tour du Maroc à la Voile (2014).



Marina d'Agadir



Yacht Club d'Agadir



Situation

30°25'2"N - 009°37' W
Casablanca 252 milles ; Las Palmas (Canaries) 353 milles.

Carte marine SHOM : 7551

Approche et accès

- accès au port de plaisance sans problème.
- grand bassin : grande jetée externe avec tour carrée de 7 m, à bande supérieure rouge ; jetée Sud-Est externe blanche sur maison blanche et verte de 5 m.
- vents dominants : Ouest-Nord-Ouest 8 mois de l'année.

Equipements et services



- amarrage sur pontons flottants ;
- profondeur : accueil 6 m ; avant-port 4,5 m ;
- capacité : 292 places dont 127 visiteurs (maximum 35 m selon le tirant d'eau) ;
- eau douce, électricité, sanitaires complets, glaçons, laverie, récupération des déchets, grue 3 tonnes, élévateur de 60 tonnes, shipchandler, carburants 24/24 ;
- supérettes, presse, restaurants, boutiques... et la superbe plage d'Agadir qui se déroule sur plus de 8 km, depuis l'entrée de la marina.

Capitainerie VHF 9

Tél : +212 528 82 86 86

Fax : +212 528 82 70 55

info@portmarinaagadir.com

www.portmarinaagadir.com

Situation

30°25'N - 009°48'W

Approche et accès

- chenal d'accès port d'Anza (largeur 400 m, profondeur 17 m), pontons à l'ouest du nouveau port de pêche.



Equipements et services

- amarrage : sur pontons flottants ;
- profondeur : de -2 m à -6 m ;
- capacité : 90 places ;
- eau douce, électricité, toilettes, shipchandler, ateliers mécaniques et carburants 24/24 au port de pêche, aire de carénage, école de voile, restaurant du yacht club avec terrasse, TV, Wi-fi.

VHF veille sur canaux 9, 12 et 16

Tél : +212 528 845 555 / 528 824 198

Fax : +212 528 824 051

Ahmedbenouadden@gmail.com

www.agadiryatchclub.com



Le Yacht Club d'Agadir et la marina, de part et d'autre du grand bassin.



Glossaire

Le vocabulaire de marine comporte plus de 2 500 formulations spécifiques. Une sélection, en français et en anglais, des termes qu'il faut absolument connaître, vous servira pour naviguer à voile ou à moteur.



Français	Anglais	Français	Anglais
Accostage	<i>Mooring</i>	Ecoute de grand voile	<i>Main sheet</i>
Ancre	<i>Anchor</i>	Etrave	<i>Stern</i>
Bâbord	<i>Port</i>	Feux	<i>Lights</i>
Tribord	<i>Starboard</i>	Foc	<i>Jib</i>
Balise	<i>Beacon</i>	Génois	<i>Genoa</i>
Barre	<i>Tiller</i>	Gaffe	<i>Boathook</i>
Barre de flèche	<i>Crosstrees</i>	Guindeau	<i>Windlass</i>
Barre d'écoute	<i>Horse</i>	Gouvernail	<i>Rudder</i>
Barre franche	<i>Tiller</i>	Grand-mât	<i>Main mast</i>
Basse mer	<i>Low tide</i>	Grande marée	<i>Main sail</i>
Bateau de sauvetage	<i>Life-boat</i>	Guindeau	<i>Spring tides</i>
Bitte d'amarrage	<i>Samson post/Bitts</i>	Hauban	<i>Shroud</i>
Bôme	<i>Boom</i>	Hélice	<i>Propeller</i>
Bordé	<i>Skin</i>	Manille	<i>Shackle</i>
Bouée	<i>Buoy</i>	Marée descendante	<i>Ebb</i>
Bureau de douanes	<i>Customs office</i>	Marée montante	<i>Flood</i>
Cabine	<i>Cabin</i>	Mât	<i>Mast</i>
Cap, route	<i>Course</i>	Mouillage	<i>Anchorage</i>
Capitaine du port	<i>Harbour master</i>	Mousqueton	<i>Hank</i>
Cabestan	<i>Cabstan</i>	Nœud	<i>Knot</i>
Cale	<i>Bilges</i>	Pleine mer	<i>High tide</i>
Carte marine	<i>Chart</i>	Pompe à eau	<i>Water pump</i>
Chenal	<i>Channel</i>	Pont	<i>Deck</i>
Coque	<i>Hull</i>	Poupe	<i>Stern</i>
Cordage	<i>Rope</i>	Profondeur	<i>Depth</i>
Couchette	<i>Bunk</i>	Proue	<i>Prow</i>
Courant	<i>Tidal stream</i>	Quille	<i>Keel</i>
Défense	<i>Fender</i>	Récif	<i>Reef</i>
Drisse	<i>Halyard</i>	Taquet	<i>Cleat</i>
Echoué	<i>Aground</i>	Tirant d'eau	<i>Draught</i>
Ecoute	<i>Sheet</i>	Vanne	<i>Stop cock</i>

Le contexte océanographique au long des côtes marocaines

Le Détroit de Gibraltar

Le paysage présente une côte rocheuse et des anses sableuses. L'onde de marée franchit le Détroit du Sud-Ouest vers le Nord-Est. La marée est de type semi-diurne, avec une durée de 6 h 05 pour la marée montante et 6 h 15 pour la marée descendante.

Profond de 35 m en moyenne, le courant de surface a une vitesse de 1,2 à 1,3 nœud au large de la côte. Orienté vers l'Est dans la baie de Tanger, il s'écoule Est-Nord-Est de la pointe Malabata à la pointe Almina.

Les vents dominants soufflent de l'Est (Levanter) en mars et entre juillet et octobre. En dehors de ces périodes, ils viennent de l'Ouest (Poniente).

La côte Méditerranéenne

La côte alterne les caps rocheux et les plages de sable et de galets apportés par les nombreux oueds.

Le marnage, semi-diurne, diminue d'Ouest en Est : il est de 0,9 à 1 m à Tétouan, 0,6 m à Al Hoceima et 0,35 m à Nador. Ceci traduit

l'amortissement rapide de la marée atlantique dans le bassin méditerranéen.

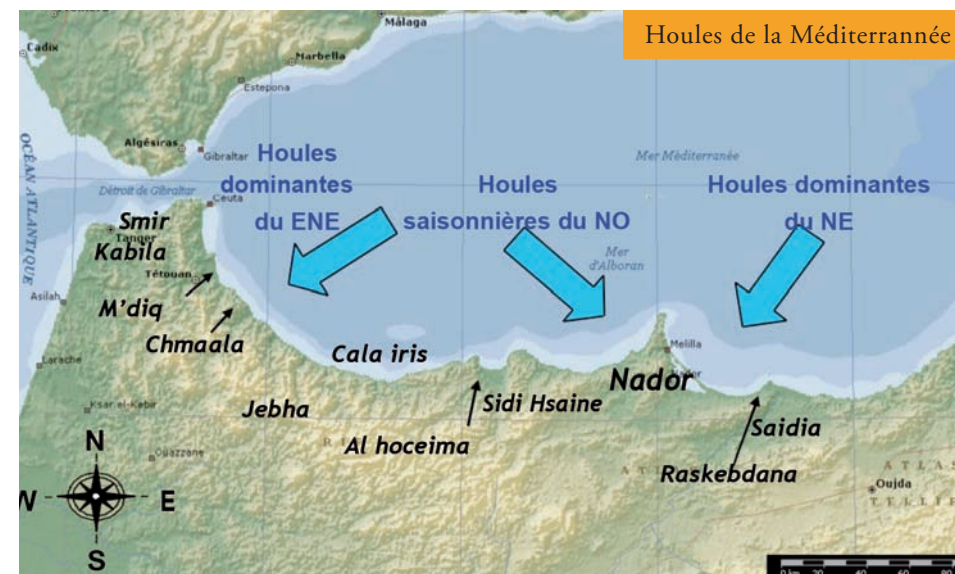
Les courants de marée sont faibles et généralement masqués par les courants dus aux vents. Ceux-ci peuvent générer des transports éoliens importants, de 8 m³ par mètre linéaire et par an en moyenne aux abords de Smir.

Les mouvements sédimentaires sont moindres que sur la façade atlantique du fait de houles plus faibles.

Au large, les vagues dépassent très brièvement 3 m. En tempête, la houle annuelle peut atteindre 5 à 6 m.



Photo au Nord-Ouest de Chmala



La côte atlantique

Le littoral, qui alterne vastes plages de sable, côtes rocheuses et falaises, est soumis à des marées variant entre 2 m près de Tanger à 3,7 m de Larache à Agadir, pour revenir à 2,9 m à Tan Tan.

Les houles sont en général très fortes avec des vagues dépassant 3 m, voire 7 à 8 m en tempêtes exceptionnelles (Tanger étant mis à part).

Les transports éoliens, évalués par mètre linéaire de côte et par an, sont en moyenne autour de 20 m³ au niveau de Kénitra, 50 m³ dans la région d'Agadir et plus de 180 m³ au Sud de Tarfaya.

Au cours des tempêtes, le transit sédimentaire s'effectue en quelques jours au voisinage du déferlement. Il varie de quelques dizaines de milliers de m³ par an du Cap Spartel à Jorf

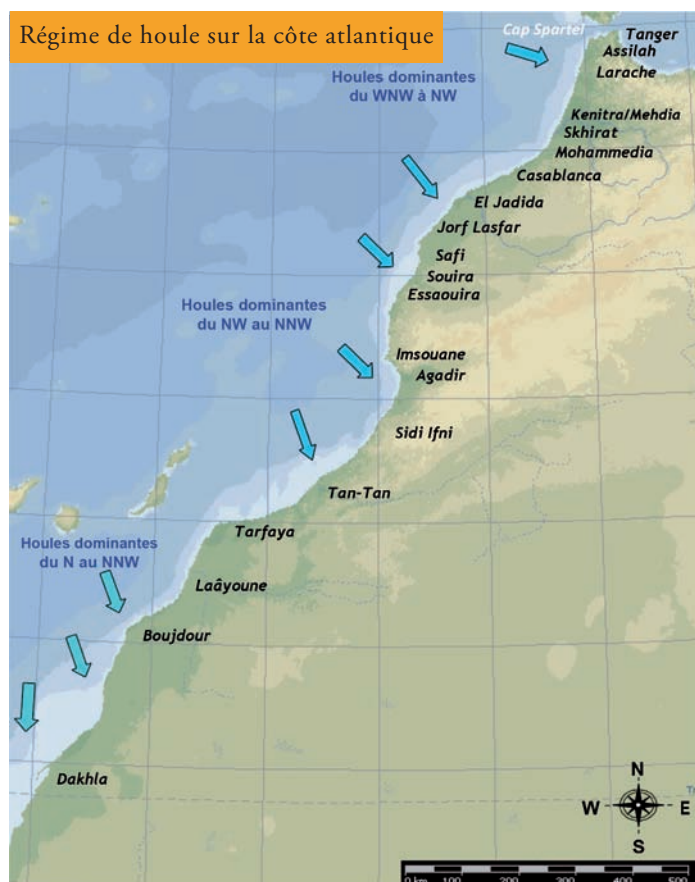
Lasfar, et peut atteindre jusqu'à 500 000 m³/an à Laâyoune.

Les oueds, dont les crues sont très brutales, transportent plus de 3 millions de tonnes de matières en suspension. La réalisation de barrages et la mise en valeur de bassins versants, ont fortement modifié ces apports au cours des dernières décennies.

Deux régimes de houle peuvent atteindre la côte :

- la houle venue de l'Atlantique : elle passe le Cap Spartel et la pointe de la péninsule ibérique ;
- la houle venue de Méditerranée : elle passe la pointe Almina et la péninsule ibérique.

Les mouvements sédimentaires sont plus faibles que sur la côte atlantique et varient selon l'exposition de la côte à la houle.



Contacts utiles

Renseignements téléphoniques

- **Police** : 19
- **Pompiers** : 15
- **Secours routiers** : 17
- **Gendarmerie Royale (hors agglomérations)** : 17
- **Ambulance** : 15
- **Renseignements** : 160

Liens utiles

- **Annuaire des marées** : <http://marine.meteoconsult.fr> :
- **Gare ONCF call center** : 00212 890 20 30 40 www.oncf.ma
- **Aéroport call center** : 00212 890 00 08 00
- **Météo** : www.meteoma.net
- **Office des changes** : www.oc.gov.ma

Commissariats et gendarmerie Royale

- **Oujda**
Commissariat central
T : +212 536 682 002
Gendarmerie royale
T : +212 536 682 051 / +212 536 682 052
- **Tanger**
Commissariat central
T : +212 539 940 477 / +212 539 940 670
Gendarmerie royale
T : +212 539 940 566 / +212 539 940 595
Douanes de Tanger
T : +212 539 931 189 / +212 539 931 190
Commissariat du Port de Tanger
T : +212 539 931 129
Commissariat de Nador :
+212 556 607 450
- **Tétouan**
Commissariat de Tétouan :
T : +212 539 702 961 / +212 539 702 962 /
+212 539 702 963 / +212 539 702 964
Douanes de Tétouan :
T : +212 539 992 910 / +212 539 978 160

- **Rabat**
Commissariat central :

T : +212 537 720 231 / 32

Gendarmerie Royale :

T : +212 537 680 830 / 31

- **Casablanca**

Commissariat central :

T : +212 522 989 865

Sûreté nationale à Mohammedia :

T : +212 523 324 090

- **Agadir**

Commissariat central :

T : +212 528 822 243

T : +212 528 845 208 (service des étrangers)

Gendarmerie royale :

T : +212 528 840 058

Centres d'appel secteur public

- **Centre d'appels de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects** : 080100 70 00
- **Centre d'information du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts** : 08 020 020 50
- **Centre d'appels et d'orientation administrative** : 37 37
- **Centre d'appel téléphonique de la Direction Générale des Impôts** : 05 37 27 37 27
- **Numéro vert pour dénoncer la corruption** : 0800 00 47 47
- **Centre d'appel pour signaler les infractions commises par les conducteurs des bus du transport public** : 46 46
- **Numéro vert international dédié à l'écoute des réclamations des MRE concernant les services consulaires** : 00 80000002015

Ministères

• **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale**

Avenue F. Roosevelt - Rabat- Maroc
T : +212 537 660 043 / 537 660 095 /
537 764 357 / 537 765 345
F : +212 537 660 162
E-mail : mail@maec.gov.ma

• **Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau**

<http://www.equipement.gov.ma/ministere/Pages/Contacter-nous.aspx>

• **Ministère de la Santé**

335. Avenue Mohammed V - Rabat
T : +212 537 76 10 25
F : +212 537 76 38 95
E-mail : contact@sante.gov.ma

• **Secrétariat d'État chargé du Tourisme**

Lot 1 C17 Avenue Annakhil, Rabat 10100
T : +212 634 555 735

• **Secrétariat d'État chargé du Développement Durable**

Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat :
N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16,
Hay Riad, Rabat
T : +212 537 570 470
F : +212 537 570 472
E-mail : secretariatministre@environnement.gov.ma

• **Ministère de l'Agriculture et des Pêches maritimes - Département des pêches maritimes**

476, Rue Mohamed Belhassan El Ouazzani,
Quartier Administratif, CP 10000, Rabat
T : + 212 537 68 80 00
F : +212 537 68 81 34 / 537 68 81 35
E-mail : Contact@mpm.gov.ma
www.mpm.gov.ma

Conseils Régionaux du Tourisme

• **CRT d'Agadir**

Imm Chambre de Commerce d'Agadir Av.
Hassan II - Agadir - Maroc
T : +212 528 842 629/38/58
F : +212 528 842 595
Email : crtaga@visitagadir.com
www.visitagadir.com

• **CRT de Dakhla**

av. Al Walaa , c/o Hôtel Doumss Dakhla
T : +212 660 740 800/528 898 046/047
F : +212 528 898 045

• **CRT du Grand Casablanca**

60 Bis, av. Hassan II, Q. Lusitania
Casablanca
T : +212 522 206 266 / 522 206 265
F : +212 522 205 405
www.visitcasablanca.ma

• **CRT de Guelmim-Es Smara**

Délégation régionale du Tourisme, Résidence
du Sahara n°3 Bd. Mohammed VI, Guelmim
T : +212 528 872 911
F : +212 528 873 812

• **CRT de Laâyoune-Boujdour - S. Hamra**

av. Zerktouni, hay My Rachid , c/o Ccis
Laayoune
T : +212 528 996 104

• **CRT de Marrakech**

Rue Cadi Ayad, n°42, appt 4 Guéliz
Marrakech
T : +212 524 433 407
F : +212 524 433 410
E-mail : contact@visitmarrakech.ma
www.visitmarrakech.ma

• **CRT de l'Oriental**

Home facebook : <https://www.facebook.com/Conseil-Régional-du-Tourisme-de-LOriental-167916807566>

• **CRT de Tanger-Tétouan-Al Hoceima**

Rue Jamal Eddine Afghani, Rabii 3 - Appt
15 - Tanger 90 000, Maroc
T : + 212 539 341 133
E-mail : info@visittanger.com
www.visittanger.com

• **CRT de Rabat**

23 avenue de la Victoire, siège CRI Rabat.
T : +212 537 779 077
+212 537 776 400/01/09
F : +212 537 779 077/ 776 388
E-mail : info@visitrabat.com
www.visitrabat.com

